



Thomas I. Monahan

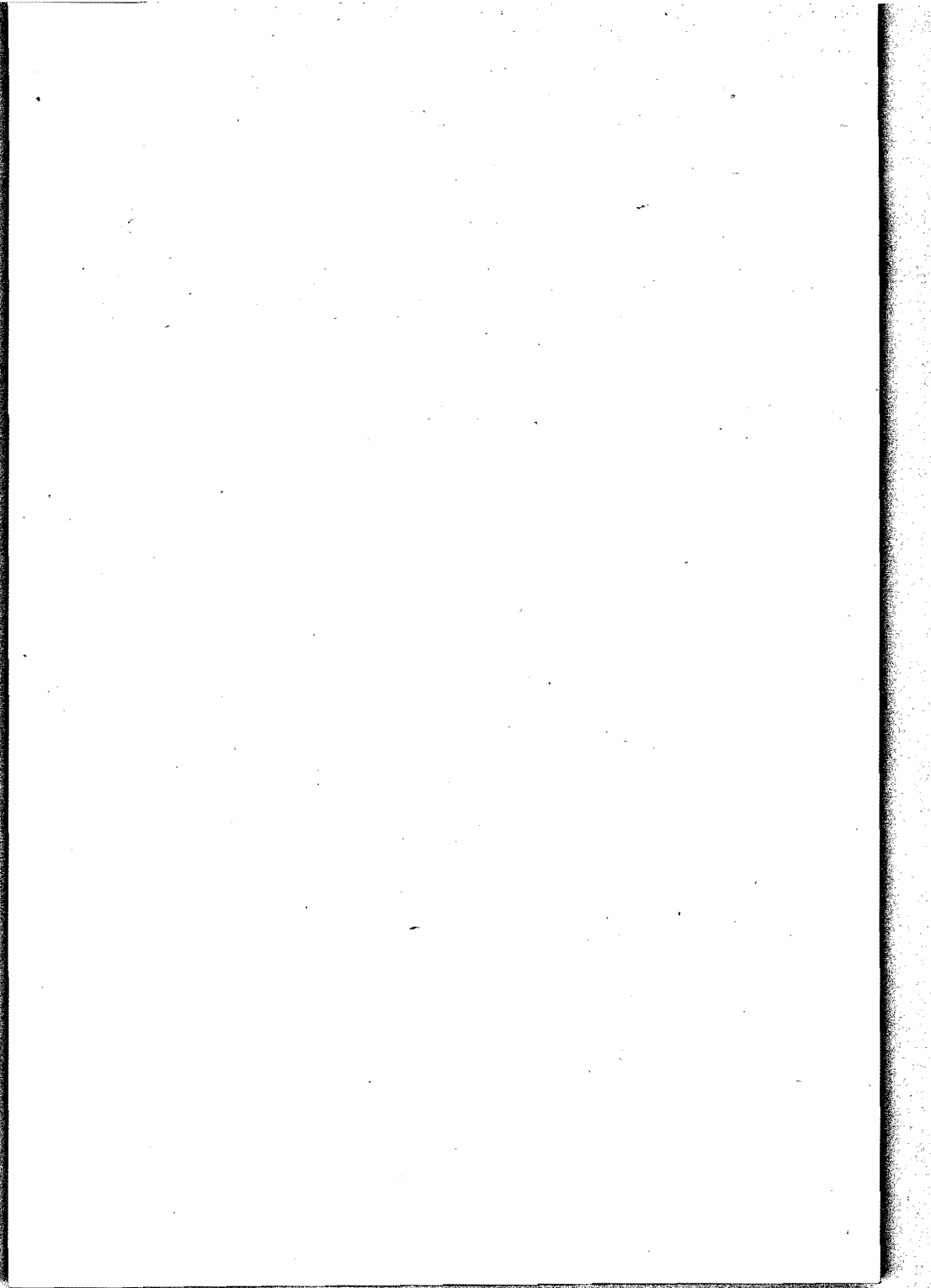
Préface de Jean Larnaud

PROCLAMEZ LA BONNE NOUVELLE A TOUTES LES NATIONS

LES CVX ET L'ONU

SUPPLÉMENT N. 24 * Novembre 1984

**PUBLICATION DE LA FEDERATION MONDIALE DES COMMUNAUTES
DE VIE CHRETIENNE * C.P. 6139 * Borgo S. Spirito 5 * 00195 ROME
ITALIE * EDITIONS ANGLAISE-ESPAGNOLE-FRANÇAISE.
DIRECTRICE: José GSELL**



**PROCLAMEZ LA BONNE NOUVELLE
A TOUTES LES NATIONS
LES CVX ET L'ONU**

S O M M A I R E

=====

PREAMBULE	3
-----------------	---

PRESENCE DES CHRETIENS AU MONDE INTERNATIONAL (Jean Larnaud)	5
---	---

LES COMMUNAUTES DE VIE CHRETIENNE ET LES NATIONS UNIES (Thomas I. Monahan)	11
--	----

Introduction	14
--------------------	----

I. Une Question Légitime	17
--------------------------------	----

II. Les Nations Unies: Structures et Programmes	24
--	----

III. L'engagement des CVX auprès de l'ONU aujourd'hui	38
--	----

Le système des Nations-Unies	49
------------------------------------	----

Les Institutions spécialisées des Nations Unies	50
--	----

Notes	51
-------------	----

ANNEXE : LA CONFERENCE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES CATHOLIQUES (OIC) .	52
---	----

PREAMBULE

Ce supplément est, d'une certaine manière, un fruit normal de Providence '82, lorsque l'Assemblée Générale, à l'unanimité, a déclaré vouloir répondre à l'appel pour les CVX à devenir une Communauté Mondiale. L'une des implications d'une telle déclaration est la responsabilité que nous avons d'approfondir notre présence les uns aux autres, et de développer notre présence internationale dans les structures qui s'offrent à nous.

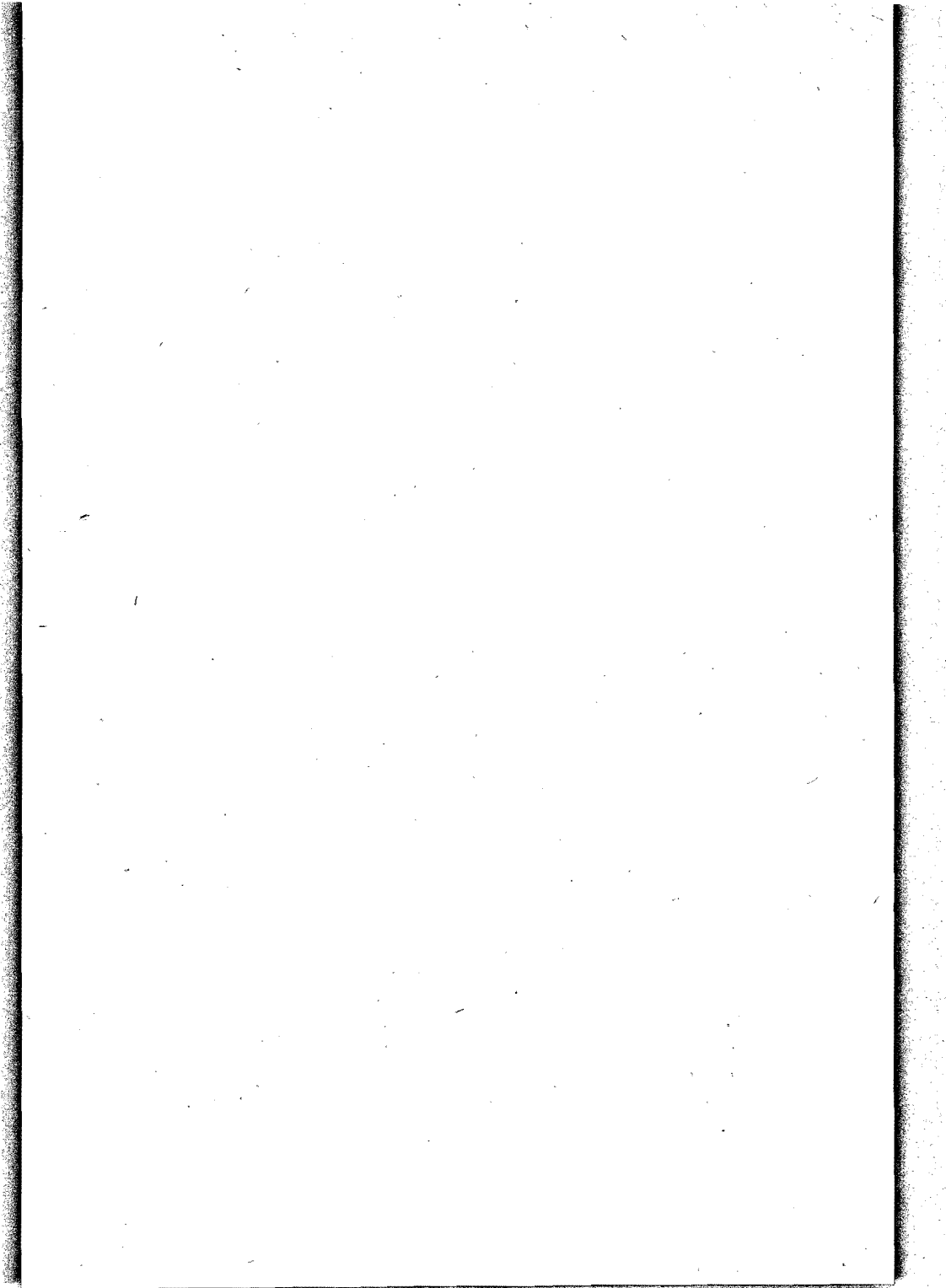
Quelles sont ces structures? Comment cela peut-il se faire? Nous avons la grande chance que l'un de nos membres, Thomas Ignatius Monahan, ayant à la fois expérience et vision de l'avenir, s'occupe de ces questions.

Pendant de nombreuses années, Tom, comme il l'explique dans les pages suivantes, a été notre représentant auprès du Quartier Général des Nations Unies à New York. D'une patience infinie, se consacrant à sa tâche sans mesurer sa peine et sans compter, Tom a rendu un service aussi inestimable que, souvent, caché au plan international. Nous lui sommes très reconnaissants aussi bien pour ses services que pour ce 'Supplément' très éclairant, lequel n'est pas seulement fait pour réveiller les consciences, mais sera aussi un texte de référence très valable pour nos membres.

Dans ce numéro, nous sommes très heureux de pouvoir publier une contribution du Dr. Jean Larnaud, Directeur du Centre International de l'UNESCO à Paris. Le Dr. Larnaud, laïc, est lui aussi un témoin du pouvoir et de la présence des valeurs évangéliques au plan international.

Enfin, nous avons ajouté quelques informations concernant les OIC (Organisations Internationales Catholiques), en espérant que ceci posera quelques jalons pour une plus large collaboration avec d'autres OIC.

PROGRESSIO



PRESENCE DES CHRETIENS

AU MONDE INTERNATIONAL

Le monde de la seconde moitié du XXe siècle, champ de l'évangélisation et de l'action de l'Eglise, est fortement conditionné par les traits et le rythme de la vie internationale. Jamais dans l'histoire, politique, pensée, culture, économie, sociologie, n'ont eu à tenir compte au degré présent d'une solidarité si étroite entre les habitants du globe: les voilà réellement engagés réciproquement pour le meilleur comme pour le pire.

Les bouleversements amenés par ces nouvelles dimensions jouent principalement dans trois ordres de réalités:

1. un type toujours plus uniformisé de civilisation prédomine, couplé avec une standardisation du mode de bien-être pris comme idéal par tous.
2. les grands courants idéologiques et politiques contemporains n'ont de chances de réussite que dans la mesure où, réellement, ils sont internationaux.
3. l'importance des institutions internationales (de divers types et de composition plus ou moins large) ne cesse de croître. Ce sont elles qui fourniront ses structures à la vie internationale en formation.

L'unification du monde, à laquelle nous assistons déjà de fait, n'est pourtant pas synonyme de son unité. Cette dernière ne peut s'accomplir que sur le plan spirituel. Elle comporte une prise de conscience de l'unification déjà accomplie dans l'ordre matériel et son acceptation sur le plan des idées, par la raison et par la volonté, qui seules peuvent transformer une solidarité aveugle de destin, purement mécanique, en une véritable communauté internationale. Si cet élément conscient fait défaut, la généralisation aux problèmes économiques et sociaux et la découverte par les peuples de leur inégalité dans le bien-être matériel conduisent qu'à de nouveaux conflits. Ce qui manque à l'unité du monde est un stimulant créateur, celui qui constitue l'élément formel de toute société: l'engagement dans une tâche à effectuer en commun.

Déjà Pie XII, dans son discours du 25 avril 1957 à Pax Romana, déclarait:

"Un chrétien ne peut donc rester indifférent devant l'évolution du monde : s'il voit s'ébaucher, sous la pression des événements, une communauté internationale de plus en plus étroite, il sait que cette unification, voulue par le Créateur, doit aboutir à l'union des esprits et des cœurs dans une même foi et un même amour. Non seulement il peut, mais il doit travailler à l'avènement de cette communauté encore en formation, car l'exemple et l'ordre du divin Maître constituent pour lui une lumière et une force incomparables; tous les hommes sont ses frères, non seulement en vertu de l'unité d'origine et de la participation à une même nature, mais encore d'une façon plus pressante par leur commune vocation à la vie surnaturelle".

La présence internationale des catholiques peut être envisagée sous deux perspectives:

- soit celle des organisations proprement catholiques, qui s'efforcent de découvrir la dimension internationale des problèmes d'apostolat et d'agir, ou de faire agir, en conséquence;

- soit celle de la présence des catholiques dans les institutions internationales non catholiques, gouvernementales ou privées, à travers lesquelles s'ébauche déjà la future communauté mondiale, que Pie XII appelait de ses vœux. Présence qui peut s'exercer soit par des catholiques à titre individuel, soit corporativement par les organisations internationales catholiques proprement dites.

Dès la fin de la deuxième guerre mondiale, le Saint-Siège n'a cessé de soutenir la mise sur pied d'organismes adéquats pour satisfaire pratiquement aux obligations des catholiques dans la vie nouvelle d'un monde si fortement internationalisé, et essentiellement les différentes Organisations Internationales Catholiques et la Conférence des O.I.C. qui réunit la majorité d'entre elles.

Le sens et la nécessité de la collaboration des catholiques à l'oeuvre des organisations internationales, qu'elles soient officielles, constituées par les gouvernements ou privées, de caractère neutre, ont souvent été rappelés par les différents Papes:

"C'est là que vous pourrez vous faire les promoteurs

d'une paix conforme aux principes chrétiens, qui surmonte les particularismes, triomphe de certaines positions nationalistes tout imprégnées de rancune, de jalousie et d'orgueil. Efforcez-vous donc par tous les moyens à votre disposition, de créer entre les peuples un climat de confiance, de compréhension, d'organiser leur collaboration sur une base de fraternité et de service mutuel". (Pie XII à la Fédération internationale des hommes catholiques, 1956).

Mais les souhaits du Souverain Pontife ne se bornent pas à des recommandations générales. Dans son discours au 2ème Congrès mondial pour l'apostolat des laïcs (5 octobre 1957), Pie XII déclarait:

"Pour finir, Nous vous donnons deux directives: d'abord collaborer avec les mouvements et organisations neutres et non catholiques, si et dans la mesure où, par là, vous servez le bien commun et la cause de Dieu. En second lieu, participez davantage aux organisations internationales".

Incontestablement, cette action a affirmé dans la pratique sa valeur positive, et l'on peut se féliciter des résultats obtenus. Elle n'a pas seulement marqué la ferme volonté des catholiques de s'opposer à des initiatives ou à des déclarations en conflit avec les exigences de la doctrine chrétienne ou de la morale naturelle. Les catholiques ont témoigné activement du désir des chrétiens d'apporter au monde qui se construit leur collaboration fraternelle, loyale et effective.

Mais cette présence catholique dans la vie internationale organisée peut s'accomplir de différentes manières. Tout d'abord, sous une forme organisée, celle des O.I.C. Deuxièmement, sous une forme individuelle, par la collaboration à titre individuel, et sous leur propre responsabilité de catholiques, au travail des institutions internationales.

Présence organisée

La Charte des Nations Unies, dans son article 71, a introduit dans le monde international une formule nouvelle: celle du statut consultatif, dont l'octroi est ouvert aux grandes organisations de type privé, dites "organisations non gouvernementales (ONG)". Plus de vingt OIC ont obtenu ce statut consultatif auprès du Conseil économique

et social de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'au près de ses agences spécialisées : UNESCO, FAO, OMS, etc. L'exercice de statut consultatif, lourd d'exigences et de difficultés, a donné en gros de bons résultats et a mis les OIC "consultatives" en mesure d'acquiescer une réelle compétence dans la vie internationale et, dans les meilleurs cas, d'y exercer une vraie autorité.

Pour faciliter ce travail, des Centres catholiques d'information et de liaison ont été créés à Genève (auprès du Centre Européen des Nations Unies), à Paris (auprès de l'UNESCO), à New York auprès de l'Organisation des Nations Unies) et à Vienne auprès des diverses instances internationales qui ont leur siège dans cette ville. Ces Centres sont en contact avec les Observateurs officiels du Saint-Siège auprès des institutions gouvernementales. Ces derniers trouvent dans les Centres d'excellents bureaux d'information et de documentation.

Présence individuelle

En plus de la présence du Saint-Siège par ses Observateurs, et de la présence organisée, en quelque sorte institutionnelle, des catholiques par leurs organisations internationales reconnues, il y a un tout autre genre de collaboration des chrétiens à la vie internationale. C'est celle qu'apportent des personnalités individuelles, par leur propre travail professionnel et sous leur propre responsabilité.

Elle revêt à son tour les formes les plus diverses. Tantôt ce sont des fonctionnaires internationaux, travaillant dans les secrétariats des institutions intergouvernementales, tantôt des "experts" de tout ordre et de toutes spécialités que ces mêmes institutions utilisent pour des activités précises, dans la plupart des cas dans leur programme en faveur des pays en voie de développement.

En d'autres occasions, des catholiques prennent une part active aux organisations internationales non-gouvernementales de caractère neutre, et ils ne sont pas rares ceux qui occupent au sein de telles organisations des postes de responsabilité. C'est là une des manières de faire rayonner la pensée chrétienne dans le monde contemporain.

* * *

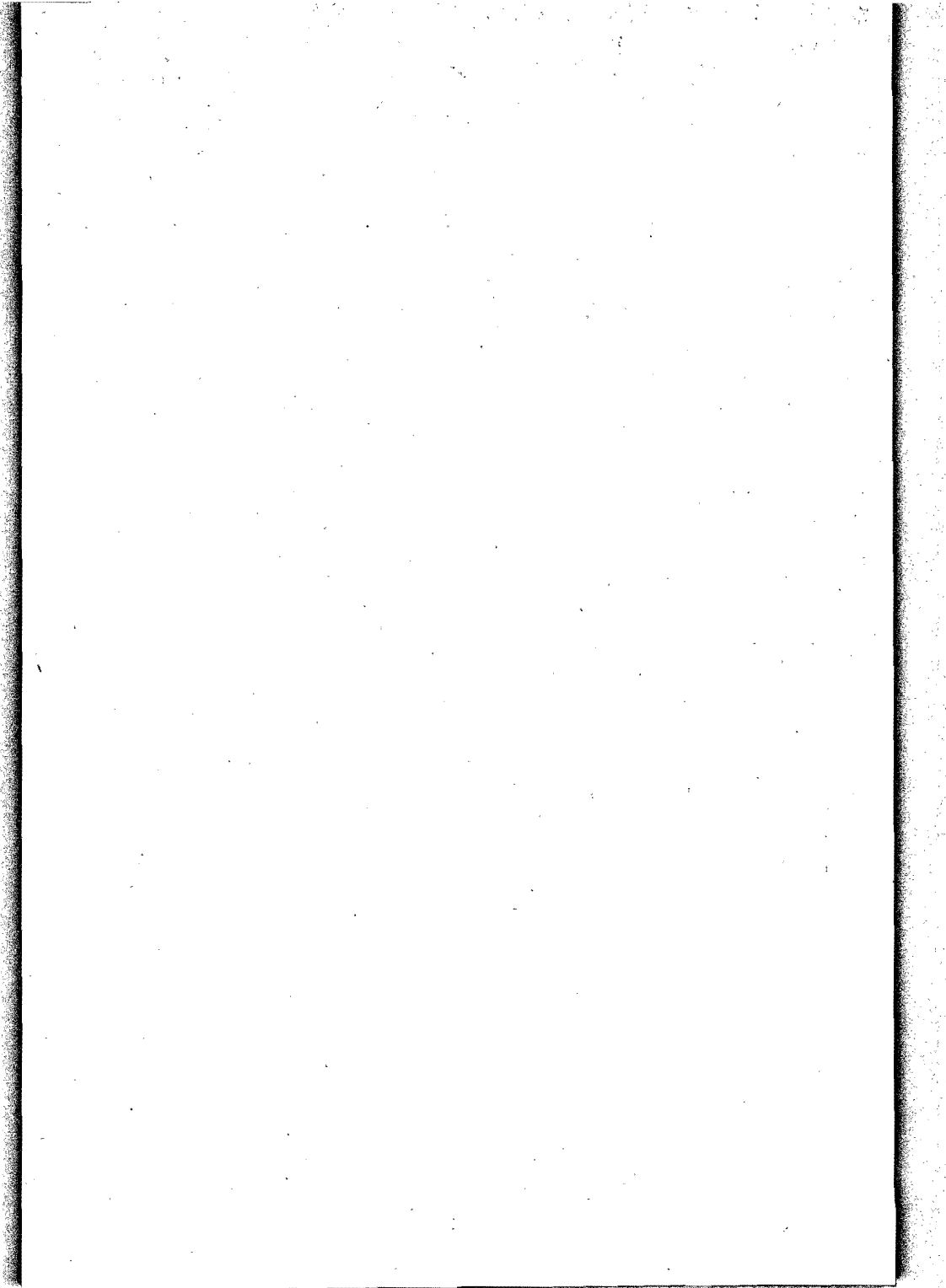
La Fédération mondiale des communautés de vie chrétienne (FMCVX) possède le statut consultatif auprès des Nations Unies. Ce statut donne entre autres le droit d'envoyer des délégués aux réunions, d'intervenir dans les débats, de proposer des résolutions, de présenter des rapports, etc.

Mais vos délégués ne pourront vous représenter efficacement que s'ils sont soutenus par les efforts à l'échelon local, et que les membres de la Fédération s'intéressent à cette présence en leur faisant part de leurs désirs, de leurs réalisations, et apportent leurs suggestions. Nous devons, en effet, nous préoccuper toujours davantage d'avoir une présence positive et technique efficace auprès de ces institutions; l'absentéisme serait en ce domaine un fléau. L'enseignement pontifical de ces dernières années nous a toujours encouragés à être présents parmi les organisations qui s'efforçaient de construire un monde meilleur pour l'humanité, à condition bien entendu que ces institutions respectent "en théorie et en pratique les données des lois naturelles. Les catholiques chercheront en effet à les maintenir dans leur droite ligne et à jouer par leur présence active un rôle bienfaisant, que le divin Maître compare à celui du sel et du ferment".

Nous devons nous persuader que nous avons vraiment une mission dans ce domaine, car "les catholiques sont en premier lieu extraordinairement aptes à collaborer à la création d'une atmosphère sans laquelle une action internationale commune ne peut avoir ni consistance, ni développement".

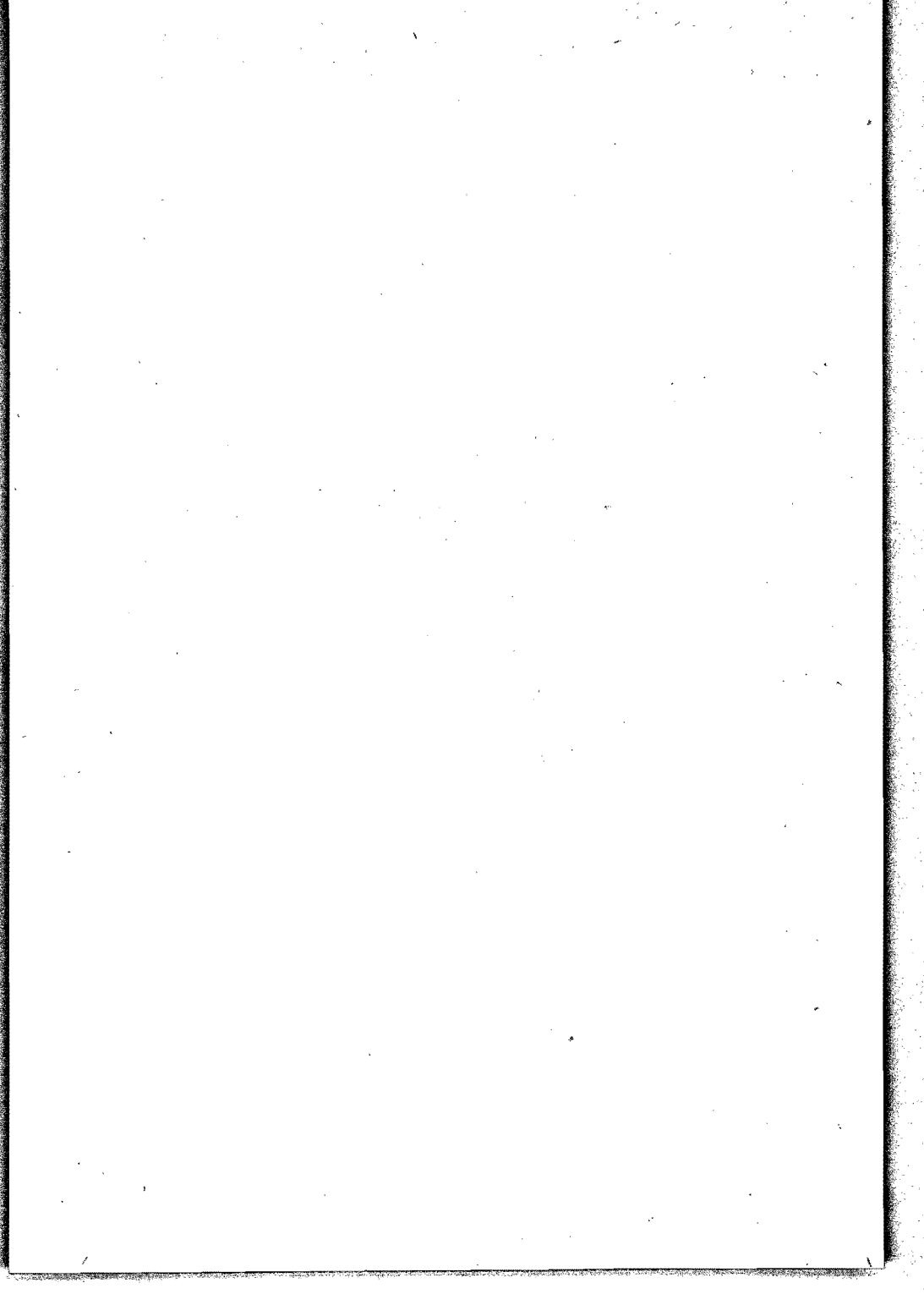
C'est dans cet esprit que les chrétiens doivent apporter leur contribution dynamique et compétente à la construction du monde et y donner leur témoignage.

Jean LARNAUD



**LES COMMUNAUTES DE VIE CHRETIENNE
ET LES NATIONS UNIES**

THOMAS I. MONAHAN



"La création attend avec impatience la révélation des fils de Dieu: livrée au pouvoir du néant - non de son propre gré, mais par l'autorité de ce lui qui l'y a livrée -, elle garde l'espérance, car elle aussi sera libérée de l'esclavage de la corruption, pour avoir part à la liberté et à la gloire des enfants de Dieu. Nous le savons, en effet: la création tout entière gémît maintenant encore dans les douleurs de l'enfantement. Elle n'est pas la seule: nous aussi, qui possédons les prémices de l'Esprit, nous gémissons intérieurement, attendant l'adoption, la délivrance pour notre corps." (Romains 8,19-23)

INTRODUCTION

En 1975 fut accordé aux Communautés de Vie Chrétienne le statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC), privilège qui nous donne le droit d'intervenir au cours des rencontres de ce Conseil, de collaborer avec le personnel et de ce Conseil et du Secrétariat des Nations Unies, dans les domaines où nous sommes compétents. La possibilité nous est aussi donnée de présenter le travail des Nations Unies devant nos membres; d'encourager ceux-ci à travailler à la base à la promotion de la paix et de la justice. Un peu plus tard, les CVX furent admises officiellement parmi les Organisations Non-Gouvernementales (ONG), auprès du Fonds International de Secours à l'Enfance des Nations Unies (UNICEF). Le statut consultatif des CVX auprès de l'ECOSOC a une certaine importance; mais il ne s'ensuit pas que nous avons le même statut officiel que d'autres organes des Nations Unies comme l'UNESCO, le BIT, la FAO, l'OMS, la CNUCED, lesquels ont des activités en partie autonomes. Etablir des relations étroites avec ces derniers groupes serait très souhaitable, puisque nous voulons réaliser ce qui caractérise notre Vision et Mission Mondiales des CVX.

Le but de ce travail est de montrer assez en détail le mode de présence des CVX auprès des Nations Unies au cours de l'été 1984:

- a. la nature de notre statut consultatif auprès de l'ECOSOC, les responsabilités que nous avons prises, et les occasions qu'a fait naître notre association à une communauté internationale;
- b. quelques détails sur la structure des Nations Unies et ses divers programmes d'activité;
- c. quelques considérations sur la spiritualité ignatienne et la spiritualité des CVX qui sont à la base de notre présence aux Nations Unies, à mesure que nous participons davantage au travail de cette organisation. De plus, quelques réflexions sur la manière dont les CVX peuvent utiliser les recherches et analyses en cours, les conclusions et recommandations ainsi que les plans d'action des Nations Unies en mettant sans trêve à jour et en élaborant ce que doit être notre vision/mission mondiale CVX.

Je conclurai avec quelques observations personnelles, fondées sur mon engagement auprès des Nations Unies pendant les six dernières années.

Nous vivons à une époque critique. Nous sommes confrontés à un choix: ou bien nous détruire dans un holocauste nucléaire, ou bien progresser vers une nouvelle étape anthropologique, une nouvelle étape de l'évolution. Nous devons bien percevoir le nouvel âge dans lequel nous vivons, voir les signes des temps, être sensibles aux problèmes des hommes et des femmes d'aujourd'hui. Le Second Concile du Vatican nous a appelés à une profonde conversion du coeur, à un *aggiornamento*.

Parlant de la nécessaire conversion du coeur, le P. William Johnston, SJ, cite deux "prophètes de notre siècle" (1). Le premier est un savant, Albert Einstein:

"Nous ne devons jamais relâcher nos efforts pour susciter dans les peuples du monde, et spécialement dans les gouvernements, la conscience du désastre sans précédent dont nous sommes absolument certains que nous le provoquerons s'il n'y a pas un changement fondamental dans notre attitude les uns envers les autres, comme dans notre manière de concevoir l'avenir. La puissance immense de l'atome a tout changé, sauf notre manière de penser."

Selon le P. Johnston, le second prophète est le Pape Paul VI, dans son discours adressé à l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1965:

"L'heure est venue de notre conversion, de notre transformation personnelle, de notre renouvellement intérieur. Nous devons nous habituer à penser à l'homme d'une nouvelle façon; et à une nouvelle façon de concevoir la vie des hommes en commun. Il nous faut aussi une nouvelle manière de concevoir les voies de l'histoire et de la destinée du monde, selon les mots de saint Paul: 'Il vous faut être renouvelé par la transformation spirituelle de votre intelligence et revêtir l'homme nouveau créé selon Dieu dans la justice et la sainteté qui viennent de la vérité' (Ep. 4,

23). L'heure a sonné d'une halte, d'un moment de recueillement, de réflexion, en somme de prière. Un moment pour penser à nouveau à notre commune origine, à notre histoire, à notre destinée commune. Aujourd'hui, comme jamais auparavant, en notre époque si marquée par le progrès de l'homme, il est indispensable de faire appel à la conscience morale de l'homme".

L'avenir de l'humanité est un problème abordé par le Père Karl Rahner, S.J., dans son essai: "Perspectives d'une pastorale de l'avenir" (2).

"L'avenir de l'humanité, dans les temps anciens, n'était relativement pas planifié. On se préoccupait moins de faire des plans pour l'avenir que de vivre le moment présent. Ce n'est pas le cas aujourd'hui: l'humanité dresse des plans pour son avenir. La nature n'est plus prise comme une chose allant de soi, mais est regardée comme un matériau servant à établir une sphère d'existence. Dresser des plans d'ensemble pour l'avenir ne fait que commencer. Cela a des limites (même un ordinateur universel ne peut pas prévoir toutes les contingences possibles) et est plein de dangers: surpopulation avec toutes ses conséquences, annihilation atomique, destruction des ressources naturelles, tension nerveuse et psychique. Mais retomber dans une attitude naïve et irréfléchie n'est qu'une nostalgie utopique. Il nous faut dès maintenant chercher à découvrir de nouvelles et meilleures structures pour la société. Les Nations Unies ne font que commencer la tâche indispensable de mettre au point une stratégie politique globale. Les techniques biologiques sont tout à fait là. Peut-être ne peut-on pas les perfectionner en pratique et ne sont-elles pas toujours moralement justifiables; mais nous ne pouvons plus maintenant les ignorer. L'existence biologique de l'humanité sera, d'une manière ou d'une autre, entre les mains des hommes, et pas seulement pour le contrôle des naissances. Et très certainement une Eglise voulant être effectivement une Eglise à l'échelle du monde doit être activement engagée dans cette planification de l'avenir de l'humanité".

I. UNE QUESTION LEGITIME

Pourquoi est-ce que les CVX doivent se préoccuper des Nations Unies? Nous sommes une organisation religieuse; mais nous nous préoccuons aussi du bien-être spirituel de tous, ce qui doit comprendre aussi leurs droits aux plans moral, culturel, économique et politique. Nous pouvons examiner cette question à plusieurs niveaux.

Le Tournant. Dans son livre, "Le Tournant", (3), Frit jof Capra voit une modification totale en cours dans la manière de promouvoir la réalité, les penseurs de nombreuses disciplines s'écartant d'une vue réductionniste et mécanique traditionnelle propre à Descartes et à d'autres pour adopter des systèmes écologiques et aux vues générales, allant jusqu'à la recherche d'une signification et de la dimension spirituelle de la vie. Arthur Fabel(4) observe qu'un nombre croissant de philosophes et de savants arrivent à la conclusion que ni l'univers physique ni la civilisation humaine ne peuvent être adéquatement décrits en termes matérialistes. Par contre, de nombreux écrivains et penseurs s'attachent à des perspectives unifiantes qui prennent des organismes vivants, et non pas des machines, comme modèles des relations complexes observables dans la nature et dans la société, comme modèles aussi - ce qui est significatif - pour l'évolution à venir de ces mêmes relations. Pour nous, dans les CVX, la pédagogie des Exercices Spirituels vise à nous libérer d'attachements désordonnés à des schémas rigoureux et comme mécaniques du temps passé.

Spiritualité CVX. Notre spiritualité est une spiritualité d'incarnation dans le monde. Notre spiritualité est ignatienne: "Ce qui est le plus universel est le plus commun de grâce". En 1953, la Fédération Mondiale des Congrégations était formée afin de marquer notre présence comme corps dans la communauté internationale. En tant que Communauté Mondiale au service d'un seul monde, notre engagement dans les Nations Unies nous permet d'être présents là où se manifeste la communauté mondiale naissante. Nous avons la possibilité de faire participer notre spiritualité d'ensemble à la construction d'une nouvelle société.

L'histoire des CVX. La participation aux activités des Nations Unies est une voie toute naturelle pour mettre en pratique les conclusions de nos Assemblées Générales: Augsbourg '73, Manille '76, Rome '79, Providence '82.

Les échanges de l'Assemblée d'Augsbourg s'étaient faits à trois niveaux:

- a. la libération de l'homme, et les Exercices Spirituels comme moyen de cette libération;
- b. les CVX comme instrument pour une libération personnel le et une libération communautaire;
- c. la libération de tous les peuples: notre objectif commun.

En termes de service de l'Eglise et du monde, cette Assemblée nous a appelés à:

- a. reconnaître plus nettement qu'un engagement pour la justice et la libération fait partie du témoignage de notre foi et est une réponse au cri le plus tragique qui parcourt aujourd'hui toute l'humanité;
- b. reconnaître que la libération ne peut être limitée à un seul secteur, que ce soit un secteur social, économique, politique ou spirituel, mais que notre action et notre collaboration doivent considérer la totalité de la personne humaine, sa dignité, et le pouvoir d'exercer ses responsabilités de manière à pouvoir s'ouvrir à la force libératrice de l'amour de Dieu;
- c. être conscients de ce que notre activité en ce domaine doit être l'expression de notre propre manière de vivre, et qu'elle est donc très intimement liée au processus de libération qui est celui des Exercices;
- d. montrer que nous prenons au sérieux notre orientation apostolique en optant pour un travail avec les plus pauvres et en remettant en question notre propre style de vie;
- e. nous préoccuper particulièrement de l'unité entre chrétiens, du dialogue avec les non-croyants et participer aux efforts œcuméniques.

Manille '76 a développé et accepté cette orientation:

"Les CVX ont conscience d'avoir redécouvert leur nature spécifique dans le chemin tracé par les Exercices Spirituels. Nous le reconfirmons aujourd'hui. Nous confirmons aussi l'orientation prise à Augsburg en faveur d'un engagement pour la libération de tout l'homme et de tous les hommes. Mais la poursuite de cette orientation est maintenant complétée par une option très largement répandue en faveur des pauvres; option qui doit s'exprimer par une insertion concrète parmi les pauvres et un service de ceux-ci."

Cette orientation générale a été davantage précisée par une insistance portant sur des points importants à propos de notre service:

- a. une claire option "en faveur des pauvres" dans notre vie et dans notre apostolat;
- b. cette option se manifeste par un engagement pour la justice, par un service des pauvres et une identification à ceux-ci, tout particulièrement en travaillant à créer des CVX parmi les classes pauvres;
- c. un discernement doit être réalisé au plan national pour reconnaître quelles sont les priorités dans le domaine de la justice, pour prendre ensuite les décisions nécessaires et intégrer nos efforts dans une pastorale d'ensemble; on insiste ici sur une collaboration avec les autres organismes et communautés, comme sur nos rapports avec les évêques;
- d. la question est aussi soulevée d'un discernement au plan international: ne serait-ce pas l'heure, demande-t-on, de déterminer une priorité (on donne l'exemple de la faim dans le monde)? Une délégation propose que le Secrétariat Général, après consultation des Fédérations membres, réalise un discernement concernant le témoignage à donner dans notre vie personnelle par (i) une qualité de vie qui manifeste la dignité de la personne humaine, y intégrant l'Evangile et l'esprit des Exercices, (ii) la simplicité de notre style de vie et une remise en question continue de celui-ci;
- e. l'accent est fortement mis sur une réflexion sérieuse concernant la création de communautés chrétiennes, sur

l'aide à apporter à ces créations et sur la prise en charge de ces communautés. On insiste sur la référence aux paroles de Paul VI dans sa lettre sur l'évangélisation, sur le rôle des petites communautés. Des membres peuvent rendre les plus grands services en ce domaine en travaillant avec les pauvres dans de tels groupes;

- f. des efforts sont nécessaires pour que l'image de l'Eglise puisse être crédible parmi les pauvres et dans tous les peuples;
- g. il est demandé à la Fédération Mondiale de soutenir les actions de fédérations nationales CVX fruits d'un discernement attentif. On désire que la Fédération Mondiale se fasse entendre par la hiérarchie et qu'elle prenne officiellement position quand cela est nécessaire, particulièrement en tant qu'organisation non-gouvernementale représentée aux Nations Unies.

A Rome '79, le Père Campbell-Johnston, SJ, mit en avant la "libération" comme une stratégie pour le développement des peuples, stratégie qui demande conscientisation et éveil des pauvres, formation de ceux-ci en vue du progrès; en d'autres termes, une action pour le peuple et par le peuple.

Conférence des Organisations Internationales Catholiques. En tant que membre de la Conférence des Organisations Internationales Catholiques (OIC), nous avons été appelés à participer à la vie internationale. Dans son message à l'Assemblée Générale de ces Organisations en 1977, Paul VI a déclaré que les OIC avaient une vocation non seulement Catholique, mais aussi Internationale:

"L'homme d'aujourd'hui a de plus en plus conscience qu'il ne résoudra pas les problèmes de son temps et ne construira rien de durable s'il ne dépasse pas le cercle étroit du nationalisme, s'il ne vise pas à une véritable solidarité internationale. L'Eglise est particulièrement sensible à cette dimension; elle a conscience de proposer au monde une conception spécifique de l'homme, une conception enracinée dans l'universalité de la nature humaine et éclairée par la révélation divine. C'est la raison de son enseignement sur la famille humaine et de sa présence parmi les

organisations internationales, au sein desquelles elle est heureuse de voir travailler nombre de ses fils et de ses filles."

A l'occasion d'une messe célébrée pour les OIC près du siège de l'UNESCO, à Paris, en juin 1980, Jean Paul II a prononcé une homélie dans laquelle il a exprimé l'intérêt que prend le Saint-Siège à la vie des organisations internationales:

"Dans cette perspective, j'aimerais exprimer mon estime et mon encouragement à tous ces catholiques qui prennent des responsabilités personnelles dans la vie internationale, que ce soit, - comme c'est le cas de beaucoup d'entre vous ici présents - au service de l'UNESCO, ou que ce soit particulièrement dans les Organisations Internationales Catholiques qui ont compris quel rôle important elles ont à jouer en ce domaine.

"En effet, qu'il s'agisse de l'étude des grands problèmes internationaux ou de la sensibilisation et de la formation de l'opinion à leur égard, une contribution irremplaçable est fournie par les Organisations Internationales Catholiques à travers leur statut d'organisations non-gouvernementales, comme aussi par les Centres de la Conférence des OIC.

"Je ne sous-estime nullement la nécessité de capacités techniques pour aborder les problèmes délicats et complexes qui se posent dans le domaine international. Mais votre contribution propre doit consister dans l'effort pour mettre toujours au coeur des hommes et des peuples une dimension éthique et religieuse, qui est une composante fondamentale de la réalité humaine. Aucune solution n'est possible par des négociations au niveau politique, économique ou technique - aussi nécessaires qu'elles soient - si elle ne s'inspire pas de ces dimensions fondamentales. Que le respect et la tolérance, la volonté de collaboration loyale et de dialogue ne soient jamais un alibi pour dissimuler ou minimiser la contribution originale qui doit être la vôtre, à partir de la vérité du Christ, source de vérité sur l'homme et sur sa dignité.

"Cette contribution sera d'autant plus efficace qu'elle pourra se fonder sur les expériences et les réflexions

xions qui vous parviennent de la base de vos organisations et mouvements, dans les divers lieux, pays et continents. C'est là un aspect positif des OIC. De par leurs structures et l'origine de leurs membres, elles sauront à la fois dépasser les horizons d'un nationalisme ou d'un régionalisme limités, tout en évitant aussi une vision et une pratique imparfaites de l'internationalisme, vu comme le privilège de l'élite des puissants ou le domaine exclusif de spécialistes. Par l'extension de leur présence dans tous les milieux géographiques et culturels, par la densité de leurs circuits locaux et nationaux de coordination et d'information, par leur profonde communion avec l'Eglise à tous les niveaux où se réalise la coopération internationale, les Organisations Internationales Catholiques donnent déjà et doivent donner toujours davantage un témoignage et une contribution importante à l'édification de la cité des hommes et du Royaume de Dieu."

Le Pape Jean Paul II reprend ce thème dans son message à l'Assemblée Générale de la Conférence des OIC en 1983:

"... Mais il convient de le préciser sans attendre: ce phénomène du développement de la vie internationale courrait des risques d'appauvrissement et de stagnation s'il se limitait à des relations au niveau des Gouvernements. Ces relations sont nécessaires mais insuffisantes. Une vie internationale digne de ce nom a besoin de refléter et d'exprimer la participation démocratique, aussi vaste que possible, des individus et des peuples. Il s'agit donc d'un concert, non seulement des "forces politiques" au sens strict du mot, mais aussi des forces intellectuelles et populaires, des forces culturelles et religieuses, etc, qui tissent ensemble l'existence quotidienne et dont nous avons tous besoin.

"Face aux lourds problèmes qui hypothèquent l'avenir de l'humanité, toute approche qui se limiterait aux seuls moyens "technocratiques" ou à une idéologie réductrice, court-circuiterait la recherche de solutions concrètes qui doivent avoir comme référence fondamentale "la personne humaine". C'est pourquoi, il est tout à fait urgent de donner une nouvelle impulsion aux énergies culturelles, éthiques et religieuses, qui sont des valeurs essentiellement humaines et

capables de permettre une approche authentique et solidaire des problèmes concernant l'homme et les nations en notre temps, et donc d'avancer sur une route de véritable progrès humain. (...)

"La vocation de l'Eglise n'est certes pas de viser le pouvoir, ni de défendre des intérêts politiques, économiques et militaires. Sa vocation est de servir l'homme en proclamant le message salvifique et libérateur de l'Evangile, et l'anthropologie qui en découle au-delà de tout matérialisme. (...)

"Quelques orientations concrètes seront, j'en espère, susceptibles de valoriser l'action si importante des OIC.

"Que les OIC évitent l'isolement. Certes, elles sont autonomes. Pourtant, malgré leurs généreux efforts, elles ne pourront assurer qu'une fraction des immenses besoins auxquels il faut faire face.

"L'harmonisation des programmes, des orientations et des réalisations des OIC peut être poussée plus loin, grâce à la collaboration des consultants et à la précieuse contribution des Centres de Paris, Genève et New York. Il sera certainement bénéfique aux OIC de veiller, chacune selon le but qu'elle poursuit, à la grande compétence de ses membres grâce à la mise en oeuvre de moyens efficaces de formation à la vie internationale, et à la recherche de modes de présence vraiment opératoires et qui tiennent compte de la mission de l'Eglise face aux problèmes mondiaux."

II. LES NATIONS UNIES: STRUCTURE ET PROGRAMMES

Les principaux organes des Nations Unies sont les suivants : l'Assemblée Générale, le Conseil de Sécurité, le Conseil Economique et Social, le Conseil de tutelle, le Secrétariat, la Cour Internationale de Justice.

L'Assemblée Générale se compose de 158 Etats membres des Nations Unies. Lorsque de nouveaux problèmes surgissent, l'Assemblée prend l'initiative d'activités diverses pour y faire face. Ces activités allant d'efforts humanitaires à des programmes de développement, à des campagnes contre le colonialisme et l'apartheid, à la négociation de traités, aux accords sur des questions d'intérêt général comme celles concernant la mer et l'espace.

L'Assemblée Générale travaille en recourant à huit commissions principales dans lesquelles tous les membres sont représentés. Ce sont :

- la Première Commission (désarmement),
- la Commission Spéciale (politique et sécurité),
- la Seconde Commission (économie et finances),
- la Troisième Commission (problèmes sociaux, humanitaires et culturels),
- la Quatrième Commission (décolonisation),
- la Cinquième Commission (administration et budget),
- la Sixième Commission (commission juridique),
- la Commission Générale.

Le Conseil de Sécurité comprend 15 membres. La Charte a désigné cinq Etats comme membres permanents, et l'Assemblée Générale élit 10 autres membres pour une durée de deux ans.

On peut résumer le fonctionnement du Conseil de Sécurité en quelques mots : "maintenir la paix et la sécurité internationales conformément aux buts et aux principes des Nations Unies."

Le Conseil Economique et Social comprend 54 membres élus pour trois ans par l'Assemblée Générale.

Le Conseil économique et social, sous l'autorité de l'Assemblée Générale, coordonne le travail économique et social des Nations Unies ainsi que tout organisme et institution spécialisés. Le Conseil fait des recommandations et prend l'initiative d'activités concernant le développement, le commerce mondial, l'industrialisation, les ressources naturelles, les droits de l'homme, le statut des femmes, la population, la sécurité sociale, science et technologie, prévention du crime et de nombreuses autres questions économiques et sociales. Le Conseil Economique et Social tient généralement chaque année une session de deux mois, à New York et à Genève. Pendant l'année, les comités permanents, les commissions et autres corps auxiliaires du Conseil se rencontrent au siège ou en d'autres lieux. Les Comités permanents sont ceux du logement, de la prévention et du contrôle des crimes et de la planification du développement. La Commission des sociétés multi-nationales constitue aussi un corps permanent.

Les Comités spéciaux sont: le comité de la population, le comité pour le développement social, le comité des droits de l'homme, le comité pour le statut des femmes et le comité des stupéfiants; le comité des droits de l'homme a un sous-comité pour le trafic illicite de la drogue. Plusieurs certaines d'organisations non-gouvernementales (ONG) ont un statut consultatif auprès du Conseil, comme nous le décrivons plus bas.

Sous l'autorité du Conseil sont aussi les commissions économiques régionales, dont le but est d'aider le développement économique et social de leurs régions respectives et de resserrer les relations économiques des pays dans chaque région, aussi bien entre eux qu'avec les autres pays du monde. Ce sont la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), à Addis Abeba; la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), à Bangkok; la Commission économique pour l'Europe (CEE), à Genève; la Commission économique pour l'Amérique Latine (CEAL), à Santiago; et la Commission économique pour l'Asie de l'Ouest (CEAO), à Beyrouth. Les commissions économiques régionales étudient les problèmes propres à leur région et recommandent des initiatives aux gouvernements membres et aux organismes spécialisés. Au cours des dernières années, le travail des commissions a été élargi, et elles se sont progressivement engagées dans la réalisation de projets de développement.

Le Conseil de Tutelle comprend 5 membres. L'un, les Etats-Unis, administre les territoires sous tutelle des îles du Pacifique. Les membres non administrateurs, la Chine, la France, le Royaume-Uni et l'Union Soviétique sont les 4 autres membres permanents.

La Cour Internationale de Justice comprend 15 membres, élus à la fois par l'Assemblée Générale et par le Conseil de Sécurité. Les juges siègent pendant neuf ans.

La juridiction de la Cour s'étend à toutes les questions que les Etats lui soumettent et à toutes les matières prévues dans la Charte des Nations Unies ou dans les traités ou conventions en vigueur. Les Etats peuvent se lier à l'avance à accepter la juridiction de la Cour en des cas spéciaux, soit en signant un traité ou une convention qui assure une référence à la Cour, soit en faisant une déclaration spéciale à cet effet.

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance: Les Nations Unies ont établi différentes organisations pour des groupes ayant besoin d'une aide spéciale. Fondés pour faire face à des conditions d'urgence, ces importants organismes humanitaires ont fonctionné sans arrêt depuis les premières années des Nations Unies. Ils comprennent le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA), et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, connu sous le nom d'UNICEF. Les CVX ont le statut d'ONG auprès de l'UNICEF.

L'objectif principal de l'UNICEF est d'aider les pays en voie de développement à planifier, développer et étendre des services de base pour les communautés et requérant peu de dépenses dans des domaines comme la santé, l'alimentation, l'éducation, l'adduction d'eau et des technologies assez simples allégeant le travail des femmes et des filles des villages. Une grande part de l'aide assurée par l'UNICEF consiste à fournir des équipements en ces domaines. Ce sera, par exemple : l'équipement de dispensaires et de centres de soins, des médicaments, des compléments d'alimentation, des équipements pour forer des puits, des tuyaux et des pompes, des semences, des instruments de jardinage, des machines et du papier pour l'impression de manuels à grand tirage. Les salaires des cadres du pays diri

geant et administrant ces divers services sont devenus l'une des formes d'aide de plus en plus importante.

Organismes spécialisés. Les organismes intergouvernementaux sont des organisations séparées et autonomes liées aux Nations Unies par des accords spéciaux. Ils travaillent avec les Nations Unies et les uns avec les autres, grâce à l'appareil de coordination du Conseil Economique et Social des Nations Unies.

Quatorze organismes - BIT, FAO, UNESCO, OMS, Banque Mondiale, IDA, SFI, FMI, OACI, UPU, UIT, OMM, OMCI, OMPI - sont connus sous le nom "d'organismes spécialisés", expression utilisée dans la Charte des Nations Unies. Ils adressent chaque année un rapport au Conseil Economique et Social.

L'AIEA (Agence Internationale de l'Energie Atomique) fondée en 1957, adresse chaque année un rapport à l'Assemblée Générale et, en raison de son activité, au Conseil de Sécurité et au Conseil Economique et Social.

L'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) est un traité multi-latéral utilisant des règles acceptées par les nations responsables pour la plus grande partie du commerce mondial.

Une liste des différents organismes spécialisés avec leurs abréviations est donnée à la page 50.

LES CENTRES DES NATIONS UNIES

Les principaux Centres des Nations Unies sont situés à New-York, à Paris, à Genève, à Vienne, à Rome et à Nairobi.

- a. New-York : Assemblée Générale (AG)
Conseil Economique et Social (ECOSOC)
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
Département des Affaires Economiques et Sociales Internationales (DIESA)
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Institut de Formation et de Recherche des Nations Unies (UNITAR)
Commission de la Population (ECOSOC)
Département du désarmement
Divers Congrès et Commissions préparatoires des Nations Unies.
- b. Paris : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- c. Genève : Conseil Economique et Social (ECOSOC)
Bureau International du Travail (BIT)
Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED)
Commission du Désarmement
Comité pour le Désarmement
Commission ECOSOC des Droits de l'Homme
- d. Vienne : Département du Développement Social et des Questions Humanitaires, comprenant des programmes en faveur des femmes, de la jeunesse, des personnes âgées, des handicapés.
Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA)
Organisation des Nations Unies pour le développement Industriel (ONUDI)
- e. Rome : Programme Alimentaire Mondial (FAO)
- f. Nairobi : Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)
- g. Centres régionaux: CEE, CEAL, CEA, CEAO, CESAP.

CALENDRIER DES NATIONS UNIES

Conférences :

- Quatrième Conférence Générale de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), Vienne 2-18 août 1984.
- Conférence Internationale pour l'aide aux réfugiés en Afrique, Genève, 9-11 juillet 1984.
- Conférence Internationale sur la population: Mexico 6-13 août 1984.
- Septième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des criminels, 1985.
- Troisième Conférence pour la révision du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires: Genève août/septembre 1985.
- Conférence des Nations Unies pour la promotion de la collaboration internationale en vue de l'usage pacifique de l'énergie nucléaire, 1986.
- Conférence des Nations Unies sur un code international concernant les transferts de technologie, 1984 ou 1985.
- Conférence Mondiale pour réviser et approuver les réalisations de la décennie des Nations Unies pour les femmes, Nairobi 1985.

Décennies et Années Internationales

- 1976-1985 Décennie des Nations Unies pour les femmes: égalité, développement et paix.
- 1980 et années suivantes Décennie du développement industriel de l'Afrique.
- 1981-1990 Décennie internationale pour l'adduction d'eau potable et pour l'hygiène publique.
- 1981-1990 Troisième Décennie des Nations Unies.
- 1983-1992 Décennie des Nations Unies pour les handicapés.
- 1983-1993 Seconde décennie pour une action en vue de combattre le racisme et la discrimination raciale.
- 1985 Année Internationale de la Jeunesse : participation, développement, paix.
- 1986 Année Internationale de la paix.
- 1987 Année Internationale de l'habitat pour les sans-abris.

Journées et semaines annuelles

- 8 mars Journée Internationale de la femme
- 21 mars Journée Internationale pour l'élimination de la discrimination raciale
- 7 avril Journée mondiale de la santé
- 5 juin Journée mondiale de l'environnement
- 16 juin Journée Internationale de solidarité avec les peuples en lutte en Afrique du Sud
- 26 août Journée de la Namibie
- 3ème jeudi de septembre Journée Internationale de la paix
- 1er lundi d'octobre Journée Universelle des enfants
- 16 octobre Journée Mondiale de l'alimentation
- 24 octobre Journée des Nations Unies
- 24-30 octobre Semaine du désarmement
- 29 novembre Journée Internationale de solidarité avec le peuple palestinien
- 10 décembre Journée des Droits de l'Homme.

ECOSOC: STATUT CONSULTATIF

Les Organisations demandant à avoir le statut consultatif "devront s'occuper de matières tombant dans la compétence du Conseil Economique et Social en ce qui concerne les questions internationales de caractère économique, social, culturel, éducatif, sanitaire, scientifique, technologique, et autres questions en rapport avec celles-ci, et pour tout ce qui est en rapport avec la question des droits de l'homme."

Les Organisations Non-Gouvernementales (ONG), dont la Fédération Mondiale des CVX fait partie, peuvent être de caractère spécialisé ou de caractère général. Conformément à la résolution 1296 (XLIV de l'ECOSOC) sur les accords consultatifs, ces organisations:

"ont pour but de permettre au Conseil ou à l'un de ses organes de s'assurer des informations ou des avis

valables grâce aux organisations ayant une compétence spéciale dans les sujets pour lesquels est prévu le statut consultatif et, d'autre part, de permettre aux organisations, qui représentent des éléments importants de l'opinion publique dans un grand nombre de pays, d'exprimer leurs points de vue. C'est pourquoi les consultations ne doivent pas se limiter aux sujets pour lesquels telle ou telle organisation a une compétence spéciale ou un intérêt particulier. Les organisations ayant le statut consultatif doivent être seulement celles dont les activités internationales les qualifient pour une contribution significative au travail du Conseil."

Ainsi, la participation des ONG au travail de l'ECOSOC peut se situer à un ou à plusieurs niveaux: (a) la formulation d'une politique ou le programme de développement proposé par les Nations Unies; (b) la prise de décision par les Nations Unies; (c) la réalisation concrète des programmes de l'ONU aux plans internationaux et régionaux; (d) l'évaluation des programmes de l'ONU.

Les organisations ayant un statut consultatif appartiennent à l'une des trois catégories suivantes:

"Organisations qui sont concernées par le plus grand nombre des activités du Conseil et peuvent montrer, pour répondre aux demandes du Conseil, qu'elles ont donné et continuent à donner leur participation à la réalisation des objectifs des Nations Unies, dans les domaines désignés plus haut, et qui sont étroitement engagées dans la vie économique et sociale des habitants des régions qu'ils représentent et dont le nombre de membres - qui doit être considérable - est largement représentatif des secteurs importants de la population dans un grand nombre de pays (organisations reconnues comme ayant le statut consultatif spécial, catégorie II); Organisations qui n'ont pas le statut consultatif spécial ou général, mais que le Conseil ou le Secrétaire Général des Nations Unies, après avoir consulté le Conseil ou son Comité des Organisations Non-Gouvernementales, considère comme pouvant occasionnellement et utilement participer au travail du Conseil ou de ses organes subsidiaires ou d'autres organes des Nations Unies dans le champ de leur compétence doivent être comprises dans une liste (connue sous le nom de Roster)."

Il y a un Comité ECOSOC pour les Organisations Non-Gouvernementales qui examine et approuve les demandes de statut consultatif et qui examine les rapports quadriennaux proposés par les ONG accréditées des catégories I et II. La Fédération Mondiale des CVX étant sur la liste "roster", nous n'avons pas à fournir de tels rapports.

ORDRE DU JOUR DE L'ECOSOC

Les domaines suivants concernent l'ONU et ses divers engagements:

- a. Droits de l'homme à la vie, à la liberté, à la culture; la dignité humaine
- b. La vie de famille, les enfants, la jeunesse, rôle des femmes dans la société, les personnes âgées, les infirmes et les handicapés
- c. La santé, l'alimentation et l'agriculture, l'éducation, le logement, la population
- d. Droits des réfugiés, aide aux sinistrés
- e. Paix, le désarmement, le développement économique, le développement social, le développement culturel, la liberté religieuse, la justice internationale
- f. Le commerce, l'environnement, la science et la technologie pour le développement.

Si nous réfléchissons à la demande de saint Ignace dans sa "Contemplation pour obtenir l'amour" d'examiner les dons que Dieu nous fait dans la création et dans la rédemption, et si nous appliquons cela à toute la famille humaine, ces domaines dans lesquels est engagée l'ONU deviennent des domaines de la mission CVX. Nous sommes conduits à une conclusion semblable lorsque nous considérons et mettons en pratique les conclusions de nos Assemblées Générales CVX, spécialement celles d'Augsbourg '73 et de Manille '76.

Ces domaines, dont s'occupent les Nations Unies ont été l'objet de divers programmes d'action de ces mêmes Nations Unies, programmes dont certains sont réalisés dans les activités normales de divers corps, commissions et comités de l'ONU, alors que d'autres ont été élaborés dans des conférences internationales, ou peuvent être l'objet de décennies et d'années internationales ou de journées et de semaines annuelles, comme cela a été indiqué dans le calendrier des Nations Unies.

CONFERENCE DES ONG

Les ONG ayant un statut consultatif auprès de l'ECOSOC sont de caractère international et couvrent un champ d'intérêts aussi vaste que celui des Nations Unies. Leur diversité assure une riche ressource au plan de l'expérience, de la spécialisation et des capacités. Elles comprennent des groupes professionnels scientifiques, industriels et spécialisés en affaires, des syndicats, des coopératives, des organisations religieuses, des organisations pour la paix, pour les droits de l'homme, des organisations de secours, différents instituts de recherche, des organisations de femmes et de jeunes. Selon leur statut consultatif, les ONG sont consultées par le Secrétariat de l'ONU, ont des échanges informels avec les délégations, et proposent leurs points de vue à l'ECOSOC, à ses commissions et à ses comités et à d'autres organes intergouvernementaux. Elles aident aussi à mobiliser l'opinion publique sur certains problèmes.

En 1948, les ONG ayant le statut consultatif ont décidé de travailler ensemble à améliorer le processus de la consultation et à coordonner leurs activités en rapport avec les Nations Unies. C'est pourquoi elles ont fondé la Conférence des Organisations Non-Gouvernementales ayant un statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies; cette Conférence est aussi connue sous le nom de CONGO. La Conférence aide la grande variété des ONG ayant un statut consultatif à promouvoir leur but commun pour soutenir la Charte des Nations Unies. Au nom des ONG ayant un statut consultatif, elle travaille à mettre au point ce statut et à améliorer les relations et la collaboration de ces ONG avec les Nations Unies et les divers or-

ganes de celles-ci. Elle permet aux ONG ayant des intérêts communs de se réunir pour étudier, planifier, soutenir et réaliser ces intérêts en rapport avec les principes et les programmes d'action des Nations Unies.

La Conférence, par ses Comités spéciaux et ad hoc, permet la discussion de questions importantes par ses membres et avec les membres du Secrétariat de l'ONU, des délégations et d'autres experts. Les Comités se rencontrent tout au long de l'année à New-York, à Genève et à Vienne afin de tenir leurs membres informés des événements concernant leurs champs respectifs et d'encourager des activités conjointes parmi les organisations en vue de soutenir les programmes de l'ONU. Les Comités ayant normalement leurs activités à New-York sont les Comités pour les droits de l'homme, pour le développement, pour le désarmement, pour les personnes âgées, pour la jeunesse, pour le statut des femmes, et l'Université des Nations Unies pour la paix.

Les ONG religieuses. Un groupe des ONG religieuses (internationales et nationales) au siège des Nations Unies, accrédité auprès des Nations Unies soit par l'ECOSOC, soit par le département des informations publiques, se rencontre régulièrement pour examiner les programmes en cours du point de vue religieux. Ces organisations préparent une prière inter-religieuse pour l'ouverture de l'Assemblée Générale à l'automne, et préparent une déclaration sur le travail de chaque session de l'Assemblée Générale. Le groupe a participé d'une manière significative aux efforts qui ont abouti à l'adoption de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la croyance.

LE CENTRE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES CATHOLIQUES

La Conférence des Organisations Internationales Catholiques est une fédération de 34 organisations dont la Fédération Mondiale des Communautés de Vie Chrétienne est un membre régulier. Certaines Organisations Internationales Catholiques (OIC) ont des domaines spécifiques, par exemple l'éducation, les enfants, les femmes, la radio et la télé-

vision; par contre, la mission des CVX est étendue, en cela qu'elle comprend tous les domaines en rapport avec une vie orientée vers la mission. Notre engagement CVX est éten du: "nous consacrer par priorité au renouvellement et à la sanctification de l'ordre temporel" (PG 7). En dehors des différents groupes de travail, les OIC ont quatre Centres - à New-York, à Paris, à Genève, et à Vienne - qui veillent à faciliter les relations entre les différents groupes et les organes locaux des Nations Unies, tout en répondant aux besoins de la Conférence. Des rencontres deux fois par semaine au Centre de New-York réunissent des représentants de Caritas Internationalis, de Pax Christi, de Pax Romana, de l'Union Internationale Catholique des Services Sociaux, de l'Union Internationale de la Presse Catholique, du Bureau International Catholique de l'Enfance, de l'Union Mondiale des Organisations Catholiques Féminines, de la Fédération Internationale des Universités Catholiques et des CVX; ces réunions ont pour but des échanges d'informations sur les intérêts et activités des différents groupes. Lors de ces réunions, de courts exposés sont faits par des représentants du Secrétariat de l'ONU et par les membres des diverses délégations nationales. Les possibilités de participation du Centre sont limitées en raison d'un financement insuffisant pour entretenir un personnel compétent; cependant, malgré ces contraintes, ce Centre exerce une influence considérable dans les cercles de l'ONU et des ONG.

LA MISSION DE L'OBSERVATEUR PERMANENT DU SAINT-SIEGE AUPRES DES NATIONS UNIES

En tant qu'Etat indépendant, le Saint-Siège entretient des relations diplomatiques avec le siège de l'ONU comme aussi auprès de l'UNESCO et des Centres de l'ONU à Genève et à Vienne. Son Excellence, Mgr Giovanni Cheli est le Non ce Apostolique et l'Observateur Permanent auprès des Nations Unies.

A l'occasion de sa visite aux Nations Unies le 4 octobre 1965, Paul VI a loué le travail de cette organisation et l'a exhortée à dépasser toute rhétorique nationaliste:

"Parler d'humanité, de générosité, c'est faire écho

à un autre principe constitutif des Nations Unies, son sommet positif: ce n'est pas seulement pour conjurer les conflits entre les Etats que l'on oeuvre ici. C'est pour rendre les Etats capables de travailler les uns pour les autres. Vous ne vous contentez pas de faciliter la coexistence entre les nations; vous faites un bien plus grand pas en avant digne de Notre éloge et de Notre appui: vous organisez la collaboration fraternelle des peuples. Ici s'instaure un système de solidarité, qui fait que de hautes finalités, dans l'ordre de la civilisation, reçoivent l'appui unanime et ordonné de toute la famille des peuples, pour le bien de tous et de chacun. C'est ce qu'il y a de plus beau dans l'organisation des Nations Unies, c'est son visage humain le plus authentique; c'est l'idéal dont rêve l'humanité dans son pèlerinage à travers le temps, c'est le plus grand espoir du monde. Nous oserons dire: c'est le reflet du dessein de Dieu - dessein transcendant et plein d'amour - pour le progrès de la société humaine sur la terre, reflet où nous voyons le message évangélique de céleste se faire terrestre. Ici, en effet, il nous semble entendre l'écho de la voix de Nos prédécesseurs et de celle, en particulier, du Pape Jean XXIII dans le message de Pacem in Terris qui a trouvé parmi vous une résonance si honorable et si significative."

Au cours de sa visite aux Nations Unies le 2 octobre 1979, Jean Paul II a exprimé tout son appui pour "les fonctions et les initiatives de votre organisation, qui ont pour but une pacifique vie en société et la collaboration entre les nations":

"Les Papes Jean XXIII et Paul VI regardaient avec confiance vers cette importante institution qu'ils considéraient comme un signe éloquent et prometteur de notre temps. Et celui qui vous parle actuellement a exprimé aussi à plus d'une reprise, dès les premiers mois de son pontificat, la même foi et la même conviction que celles que nourrissaient ses prédécesseurs. Cette confiance et cette conviction du Siège Apostolique, comme je le disais, proviennent, non pas de raisons purement politique, mais de la nature religieuse et morale de la mission de l'Eglise Catholique Romaine. Celle-ci, en tant que communauté universelle regroupant des fidèles appartenant à presque tous les pays et continents, nations, peuples, races, langues et cultures, s'inté

resse profondément à l'existence et à l'activité de l'Organisation qui - comme on peut le déduire de son nom - unit et associe nations et Etats. Elle unit et associe, et non pas divise et oppose: elle recherche les voies de l'entente et de la collaboration pacifique, essayant, avec les moyens à sa disposition et les méthodes possibles, d'exclure la guerre, la division, la destruction réciproque au sein de cette grande famille qu'est l'humanité contemporaine."

Le Saint-Siège est présent aux Nations Unies au plan diplomatique; la participation des CVX et des autres ONG catholiques accréditées relèvent du plan du travail. Nos différents groupes ont l'initiative de recherches et d'actions, et répondent aux propositions des Nations Unies à la lumière des buts pour lesquels ils ont été créés, comprenant en cela nos charismes, nos dons et nos grâces spécifiques. Les individus au service des ONG catholiques peuvent se voir demander à l'occasion de faire partager leur expérience et leurs connaissances techniques aux membres de la mission du Saint-Siège; mais les divers groupes sont appelés à faire connaître leur manière de voir appropriée aux organisations internationales, comme Jean Paul II nous l'a demandé dans son message de 1983 à la Conférence des Organisations Internationales Catholiques citée plus haut.

III. L'ENGAGEMENT DES CVX AUPRES DE L'ONU AUJOURD'HUI

En servant les CVX dans leur mission auprès des Nations Unies et en remplissant nos responsabilités au plan consultatif, nous sommes engagés dans différentes fonctions:

- a. Rapporteur: tenir informés le Conseil exécutif de la Fédération Mondiale et le Secrétariat de la Fédération Mondiale des événements importants concernant les Nations Unies; les tenir au courant de l'ordre du jour et du calendrier de l'ONU; faire des recommandations pour une présence aux conférences et rencontres importantes.
- b. Catalyseur: former et éveiller les consciences, donner des informations aux membres des CVX, préparer des articles adaptés pour PROGRESSIO et PROJETS.
- c. Expert technique: faire des recherches et des analyses de questions, préparer les prises de position des CVX et faire des interventions appropriées, participant ainsi aux débats de l'ECOSOC et de l'Assemblée Générale ainsi qu'aux conférences mondiales.
- d. Porte-parole: établir des contacts avec les membres importants de l'ONU au niveau du secrétariat et des délégations nationales, contribuer substantiellement à l'étude des questions ou aux discussions sur celles-ci dans les diverses assises de l'ONU.
- e. Collaboration avec les autres OIC et ONG pour des actions à long terme.
- f. Plaidoyer pour les questions de signification particulière et immédiate pour les CVX, ceci comprenant entre autres leur représentation auprès des diverses délégations nationales.

Dans tous ces efforts, une attention particulière a été donnée aux exigences de notre représentativité CVX et à la possibilité de proposer des connaissances techniques, des vues philosophiques et théologiques au sujet de problèmes déterminés.

Le calendrier des ONG auprès du Siège des Nations Unies comporte diverses rencontres:

- a. Courtes réunions d'information hebdomadaires faites par les membres du Secrétariat de l'ONU et divers porte-parole de la Conférence sur des sujets d'intérêt actuel; ces réunions sont organisées par le département des informations publiques de l'ONU.
- b. Réunions du bureau du CONGO, deux fois par an à New-York, sur des questions concernant les ONG ayant un statut consultatif.
- c. Rencontres du Comité du CONGO sur des questions déterminées: personnes âgées, développement, désarmement, droits de l'homme, statut des femmes, jeunesse, Université pour la Paix de l'ONU; chaque rencontre a lieu une fois par mois.
- d. Réunions des comités permanents, particulièrement du Second (Economie) et du Troisième (Questions sociales) de l'Assemblée Générale, au cours de la session de trois mois de l'Assemblée chaque automne.
- e. Réunion de l'ECOSOC au printemps.
- f. A peu près quatre réunions chaque année du Comité ONG de l'UNICEF.
- g. Réunions des divers comités préparatoires en vue des conférences mondiales, lorsque celles-ci se tiennent à New-York.
- h. Rencontres bi-hebdomadaires au Centre des OIC et rencontres mensuelles des ONG religieuses.

Il est difficile d'être présents à toutes ces rencontres; aussi est-il nécessaire d'accorder la priorité aux questions diverses à la lumière de la vision/mission mondiale des CVX et aussi des dons et talents des représentants des CVX à l'ONU. Lorsque je considère mes dons et talents, ceux-ci sont (en ordre décroissant): la prophétie, la recherche, le service, l'enseignement par écrit, l'esprit d'organisation, l'enseignement oral, la défense d'une cause. C'est pourquoi, l'action des CVX auprès des Nations Unies doit être évaluée en tenant compte de ces considérations.

En plus de l'assistance aux réunions, la rédaction de rapports pour le Conseil Exécutif et le Secrétariat de la Fédération Mondiale des CVX, la correspondance ordinaire avec les sections ONG du Département des affaires économiques et sociales internationales (DIESA) et du Département de l'information populaire (DPI) la préparation d'articles pour PRO-

GRESSIO, nous avons encore accompli les tâches suivantes au cours des cinq dernières années:

- a. Collaboration avec les ONG religieuses et le Comité CONGO pour les droits de l'homme dans leurs efforts pour faire adopter par l'Assemblée Générale la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la croyance.
- b. Déclaration des CVX pour la seconde session spéciale de l'Assemblée Générale sur le désarmement, en 1982.
- c. Déclaration des CVX pour la Conférence des Nations Unies sur la science et la technologie en vue du développement, en 1979.
- d. Déclaration des CVX sur la stratégie internationale du développement pour la troisième décennie du développement, en 1980.
- e. Lettre des CVX au Département des affaires politiques et du Conseil de Sécurité des Nations Unies, en vue de préparer l'année internationale de la paix (1986), en 1983.
- f. Déclaration des CVX pour le Comité sur le désarmement des ONG (au Siège de l'ONU) pour qu'elle soit proposée au Comité consultatif des études sur le désarmement, en 1984.
- g. Participation à la préparation des évaluations annuelles par les ONG religieuses de chaque session annuelle de l'Assemblée Générale, de 1979 à 1983.

Pour évaluer l'action des CVX auprès des Nations Unies, je ne peux donner que quelques points de repère. Il a fallu consacrer beaucoup de temps à m'accoutumer à un programme de travail très étendu et en même temps très intensif. Essayer de faire face aux besoins éventuels d'une information détaillée sur les Nations Unies pour les responsables et les membres des CVX a reçu la priorité sur l'approfondissement et l'application pratique de mes connaissances techniques personnelles. J'ai eu très peu l'occasion de prendre avec vigueur la défense de certains points, sauf dans les réunions des ONG. En même temps, il a été nécessaire de participer aux activités des CVX des Etats-Unis ainsi qu'à d'autres programmes d'activités concernant les questions de rapports entre la foi et la science, concernant aussi le rôle des savants et des techniciens dans la mission de l'Eglise dans le monde.

VERS UNE PRESENCE PLUS EFFICACE DES CVX AUX NATIONS UNIES

Notre vision CVX. Nombreux sont ceux qui ont observé les changements rapides qui se produisent dans le monde et dans le rôle de l'Eglise dans le monde, par exemple Karl Rahner dans son article cité plus haut. Aussi nous faut-il une vision CVX tournée vers l'avenir, mais se développant à partir de la réalité CVX d'aujourd'hui. Une vision CVX de base pour l'avenir comporte l'intelligence de la valeur des "créatures", selon le Fondement de saint Ignace, et, des "dons de la création et de la rédemption", selon la Contemplation ad amorem, à la lumière de la situation du monde en train de naître. Intelligence qui est de la plus grande importance pour chacun, mais aussi pour chaque communauté CVX et pour la Communauté Mondiale CVX.

Déclaration sur la vision/mission globale CVX. Le type essentiel de mission et de service CVX comprend trois éléments étroitement unis:

- a. spirituel
- b. pastoral
- c. intellectuel

La mission spirituelle des CVX est de porter aux peuples du monde le message du Christ, de construire le corps du Christ en formant des chrétiens selon une spiritualité d'incarnation fondée sur celle de saint Ignace, de former des communautés d'apôtres laïcs soutenant la mission de l'Eglise, avant tout dans des ministères laïcs.

La mission pastorale des CVX est une mission d'amour et de service concernant la communauté locale; il s'agit de se consacrer à porter le message du Christ à tous aux plans religieux, spirituel, moral, social, économique et politique. Travailler parmi les victimes d'une société injuste, travailler à réformer et renouveler les structures sociales. Les CVX promeuvent parmi leurs membres et parmi les autres une formation dans le Christ, un style de vie simple, un esprit de pauvreté.

La mission intellectuelle des CVX comporte l'utilisation des expériences et des connaissances spécifiques de chacun pour donner une solution aux problèmes de justice et de paix au niveau national et au niveau mondial, la participation aux efforts pour redresser des déséquilibres au plan mondial concernant la dignité et les droits de l'homme.

La dimension politique est d'une importance immédiate, travailler à la construction d'un nouvel ordre économique, social et culturel bâti sur les vertus chrétiennes de justice et de paix, donnant à chacun la possibilité de se développer dans la liberté et dans la dignité.

Il devrait être possible d'élaborer une déclaration sur la vision/mission globale des CVX qui comprendrait, sans s'y limiter, notre participation aux Nations Unies, et qui serait périodiquement reprise et mise à jour.

Le mandat CVX/ONU. Une déclaration sur la vision/mission globale des CVX conduirait à mettre au point un mandat CVX/ONU, établissant des directives et des priorités pour nos efforts auprès et par le moyen des Nations Unies, établissant aussi les responsabilités CVX/ONU du Conseil exécutif et du Secrétariat de la Fédération Mondiale des CVX. Il nous faut une philosophie de notre action pour orienter nos activités à l'ONU.

Liens en vue de la communication. Nous avons besoin de liens de communication très étroits entre nos représentants CVX auprès de l'ONU, notre Conseil Exécutif, notre Secrétariat et nos Fédérations Mondiales, cela afin de rendre possible la réalisation de programmes CVX auprès des Nations Unies, ainsi qu'une participation efficace des Conférences mondiales réunies à l'initiative des Nations Unies.

Mission/service. Les structures mission/service au niveau national et régional des CVX doivent être encouragées. Nous avons besoin d'avoir le sens des activités de mission et de leur réalisation aux plans local et national. Toutes ces activités sont essentielles pour une présence CVX efficace aux Nations Unies.

Spécialisation technique. Un programme CVX viable aux Nations Unies nécessite une spécialisation technique CVX dans les différents domaines précisés par l'ordre du jour des Nations Unies. A mesure que grandit l'expérience de nos membres, et qu'une recherche est poursuivie en des domaines spécifiques propres à des Fédérations CVX locales et nationales, nous devons mettre en place des cadres compétents pour les soutenir à l'heure où se développe une nouvelle communauté mondiale.

Pour aider nos membres, spécialement les jeunes, à se spécialiser ainsi, lorsqu'un financement particulier peut être assuré, nous pourrions encourager des stages rémunérés auprès du Département des affaires économiques et sociales internationales des Nations Unies (DIESA), de l'Université pour la paix des Nations Unies et des Centres des OIC.

Nous pouvons remarquer que l'initiative pour la récente année internationale de l'enfant des Nations Unies a été prise par une ONG, le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE). La Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui s'est tenue à Stockholm en 1972, avait été demandée avec insistance par les ONG de l'environnement, lesquelles avaient reçu le soutien de la Suède, alors que d'autres pays plus importants avaient refusé d'en prendre l'initiative.

En dehors des stages rémunérés, nos jeunes peuvent avoir aussi la possibilité de trouver des emplois auprès d'ONG et d'institutions des Nations Unies. Je pense ici à Stefaan Van Istendael et à Giuseppe Mazzone. Stefaan est l'un des responsables du Bureau International Catholique de l'Enfance à Genève, et Giuseppe est employé par le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Thaïlande.

La spiritualité des CVX centrée sur la mission et précisée dans nos Principes Généraux nous fait un devoir de répondre à l'appel de Jean XXIII dans Pacem in Terris.

"Pour pénétrer de saints principes une civilisation et pour l'imprégner d'esprit chrétien, Nos fils ne se contenteront pas de lumières de la foi ni d'une bonne volonté ardente à promouvoir le bien, mais il faut qu'ils soient présents dans les institutions de la société et qu'ils exercent du dedans une influence sur les structures. Or la civilisation moderne se caractérise surtout par les acquisitions de la science et de la technique. Il n'est donc pas d'action sur les institutions sans compétence scientifique, aptitude technique et qualification professionnelle. Ces qualités, toutefois, ne suffisent nullement, il faut bien s'en rendre compte, pour imprimer aux rapports de la vie quotidienne un caractère pleinement humain. Celui-ci réclame la vérité comme fondement des relations, la justice comme règle, l'amour mutuel comme

moteur et la liberté comme climat. Ceci exige des hommes qu'ils vivent leur action comme une synthèse de l'effort scientifique, technique et professionnel avec les plus hautes valeurs spirituelles." (147-150)

Un Bureau CVX/ONU. Un programme CVX viable requiert un bureau auprès des Nations Unies, avec un personnel composé de salariés et de volontaires; des fonds en conséquence sont donc nécessaires pour assurer le succès d'un tel bureau.

REFLEXIONS SUR LE PROGRAMME DE LA FEDERATION MONDIALE CVX

Plusieurs réflexions concernant la mise au point d'un programme ont été proposées dans les paragraphes précédents, dans la ligne des conclusions de Rome '79 et de Providence '82; nous devons continuer à insister sur une prise de conscience globale au niveau local des CVX, non pas pour influencer le choix d'une mission, mais afin de comprendre chaque mission à la lumière des besoins de la communauté humaine mondiale.

Pour aller dans ce sens, on peut mettre au point les grandes lignes d'une spiritualité à la base de l'engagement CVX auprès des Nations Unies. Ces bases sont à rechercher dans les écrits du Père Teilhard de Chardin, SJ. Permettez-moi de citer le message de Javier Perez de Cuellar (Secrétaire Général de l'ONU) aux membres du Colloque International sur Teilhard de Chardin de 1983, colloque parrainé par l'Université pour la paix des Nations Unies:

"...Pour commencer, je rappellerai que deux de mes éminents prédécesseurs comme Secrétaires Généraux des Nations Unies, Dag Hammarskjöld et U Thant, ont dit autrefois que Teilhard de Chardin était l'un des penseurs contemporains qui avait exercé une grande influence sur eux. Je partage leur profonde admiration pour la pensée universelle, humanitaire et spirituelle de ce philosophe, de ce visionnaire de la paix. J'aimerais rappeler les paroles de la Bible affirmant que 'Là où il n'y a pas de vision, les hommes périssent'. A mon avis, ces mots s'appliquent parfaitement à l'hu

manité. Nous manquons aujourd'hui d'une nouvelle vision, à la fois globale et essentiellement humaine, de la paix, de la fraternité et de la collaboration universelle. Analyser et répandre la vision de Teilhard de Chardin me semble d'une grande importance. Cette vision mérite d'être amplement discutée au seuil de la nouvelle ère qui s'ouvre devant nous."

Comme l'a remarqué Jean Paul II dans son message à l'Assemblée Générale de la Conférence des OIC en 1983, nos communautés locales et nationales doivent coordonner leurs efforts avec ceux des membres appartenant aux diverses OIC. Par exemple, Caritas Internationalis et l'Union Mondiale des Femmes Catholiques sont représentées dans le monde entier. (En annexe on trouve des informations sur la Conférence des OIC et la liste de ses membres. On peut obtenir du Secrétariat de Rome des exemplaires du Directoire des OIC).

Il serait hautement désirable que, dans la mesure où nos ressources le permettent, les CVX collaborent plus étroitement avec la Conférence des OIC et les Centres de cette Conférence à New-York, à Paris, à Genève et à Vienne. Les CVX ont participé activement au travail du Comité permanent de la Conférence, et notre service devrait devenir plus significatif à mesure que s'étend et s'approfondit notre vision personnelle du rôle de l'Eglise dans le monde.

Nous devons promouvoir une collaboration entre CVX à travers le monde entier pour nous aider tous à mieux comprendre les diverses cultures répandues dans le monde. Il est nécessaire de susciter un dialogue inter-religieux sur les problèmes d'ordre social, économique et politique. Un tel dialogue sera extrêmement bénéfique, non seulement dans les pays où ils auront lieu, mais aussi dans ceux dont la diversité culturelle est moindre. Ce dialogue aiderait considérablement nos représentants CVX auprès des divers Centres de l'ONU.

Nous devons promouvoir une collaboration avec les communautés d'Eglise de base, en partageant expériences et points de vue, en recherchant la justice sociale, en poussant les gouvernements à exercer leur pouvoir politique pour assurer un environnement plus pacifique à tous les niveaux de la société.

Nous devons promouvoir une présence CVX auprès des centres de l'ONU à Paris, à Genève et à Vienne. En m'appuyant sur mon expérience personnelle et sur celle d'autres représentants des ONG, je dirai que patience et endurance sont l'un des fruits de l'Esprit nécessaires pour les membres de l'ONG, comme nous l'avons appris à propos des procédures et des manières de faire des organisations, lorsque nous nous efforçons de comprendre les idéologies qui cherchent à s'imposer en un temps de changement constant dans la société.

Dans un avenir immédiat, il serait souhaitable que soit précisé le champ optimum où doit s'exercer la présence CVX au siège de l'ONU à New-York, qu'il s'agisse des programmes à appuyer ou des ressources financières à trouver en délimitant les responsabilités - aussi bien au point de vue de recrutement des personnes que du soutien financier à apporter - entre la Fédération Mondiale, les Fédérations CVX des Etats-Unis et du Canada, et les CVX de la région de New-York.

POST-SCRIPTUM PERSONNEL

Quelles implications pour les CVX se présentent à moi en réfléchissant sur mon engagement personnel auprès des Nations Unies? Assurément, le rapport que l'on vient de lire est le reflet de mes observations personnelles au cours des 20 dernières années. Mon engagement a-t-il été une mission personnelle ou bien me suis-je trouvé vraiment motivé à servir la Fédération Mondiale CVX dans sa mission d'ensemble? J'estime que j'ai reçu une grâce particulière par l'interaction continuelle entre une vie de foi plus profonde et mon sens d'une mission à un niveau d'ensemble. Je suis persuadé que mes remarques sont objectives, tout en reconnaissant que ma vision des CVX dans le monde est un reflet de mon expérience, et peut ne pas toujours tenir compte des priorités générales et spécifiques des CVX comme mouvement d'ensemble.

Si l'Eglise doit participer d'une manière significative à l'édification d'une communauté en train de naître, nous,

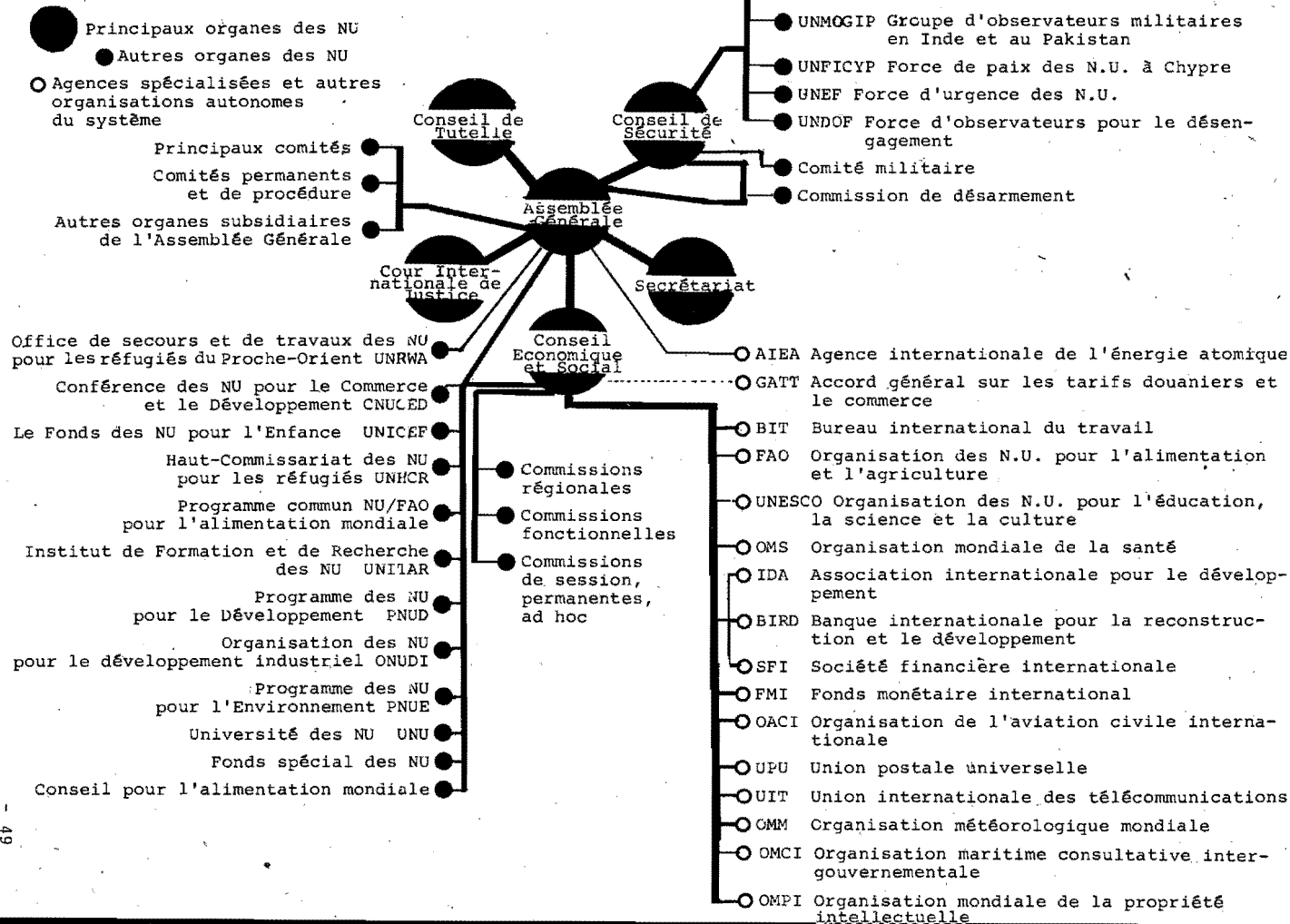
laïcs, devons y contribuer avec nos dons et nos talents. Nous avons avec les CVX une possibilité irremplaçable, car notre spiritualité nous appelle à intégrer tous les aspects de notre vie: foi, connaissances profanes et expérience. Même si notre mission se situe dans quelque recoin éloigné du monde, nous sommes tous poussés par les appels d'Augsbourg '73, de Manille '76, de Rome '79 et de Providence '82. Alors que, au début, je voyais mon engagement auprès des Nations Unies comme une tâche et une mission particulières, je vois aujourd'hui ce service comme informant toute ma vie spirituelle, la quelle devient de plus en plus orientée vers l'universel. C'est là le rappel du mot de saint Ignace: "Plus une chose est universelle, plus elle est divine".

J'aime revenir sur mes expériences et mes réflexions au sujet des Nations-Unies, expériences et réflexions nées de ce que je regarde comme étant des perspectives nettement chrétiennes, ignatienues, teilhardiennes et CVX. J'ai vu croître en moi un sens de la communauté en participant, à un plan personnel, à deux autres programmes d'activité. La Société Pacem in Terris des Nations Unies, ouverte aux membres du Secrétariat des délégations nationales et des ONG, a pour but d'"assurer, au moyen de conférences et de groupes d'échanges, un lieu de rencontre pour l'étude, la discussion et la réalisation de l'idéal et des buts de la Charte des Nations Unies, ainsi que de l'esprit et du message de l'encyclique Pacem in Terris, et par là même de promouvoir la cause de la paix internationale". Le Mouvement pour un Monde Meilleur, ONG catholique ayant le statut consultatif, a réalisé divers programmes d'activités, dont l'un sur "Spiritualité et Développement", dont j'espère pouvoir, quand ils auront été achevés, les faire connaître parmi les responsables CVX.

Mon rêve - lequel devient de plus en plus clair à mesure que je réfléchis aux possibilités qui s'offrent en face d'obstacles apparemment insurmontables - serait un Centre de spiritualité ignatienne ici à New-York, qui serait centré sur les dimensions spirituelles et apostoliques de la vie dans ce grand village. Les responsabilités du Centre comprendraient une formation, une conscientisation, une réflexion religieuse, une recherche des programmes d'éducation et de formation. Un tel Centre aurait un rôle au service des Nations Unies. Je vois tout de suite les nombreux obstacles se dressant sur la voie de la réalisation d'un tel rêve; mais je vois un tel Centre comme indispensable pour qu'une Eglise soit crédible dans le monde de demain.

Le programme du Centre pourrait comprendre des retraites, des Exercices dans la vie, des groupes de travail sur les Exercices Spirituels et la vie professionnelle et publique, un partage des expériences de foi, une réflexion continue sur les questions dans lesquelles la vie de foi personnelle est affrontée aux questions d'un monde en développement. Pour couronner le tout, j'envisagerais un ou plusieurs groupes CVX en rapport avec ce Centre.

Au moment de conclure ce travail, je dois exprimer ma profonde gratitude envers le P. Louis Paulussen, SJ, qui m'a présenté il y a 25 ans à Newark, (New Jersey) sa conception des Congrégations/CVX. J'ai confiance que j'ai été assez fidèle à son rêve.



INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
BIT	Bureau international du travail
BM-BIRD	Banque mondiale - Banque internationale pour la reconstruction et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IDA	Association internationale pour le développement
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OMCI	Organisation maritime consultative intergouvernementale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
SFI	Société financière internationale
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UPU	Union postale universelle

NOTES

- (1) Johnston, William, SJ.J, "Christian Mysticism Today (San Francisco, Harper and Row, 1984), p. 84.
- (2) Rahner, Karl, SJ "Perspektiven der Pastoral in der Zukunft". Diakonia 12:4 (juillet 1981) 222-35.
- (3) Capra, Fritjof, "The Turning Point: Science, Society and the Rising Culture", (New York, Simon and Schuster, 1982). Un condensé a été publié dans The Futurist, décembre 1982.
- (4) Fabel, Arthur, "The Organic Society: A Search for Synthesis", World Future Society Bulletin, janvier-février 1984, 25-34.

LA CONFERENCE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES CATHOLIQUES

Origine et historique

Bien que certaines OIC existent depuis de nombreuses années, les organisations internationales catholiques, de même que leur Conférence, sont pour la plupart un phénomène relativement nouveau dans la vie de l'Eglise. En effet, la création de la C.O.I.C. remonte à 1927, quelques années seulement après la Société des Nations. C'est à cette époque que 11 organisations se réunirent à Fribourg (Suisse), l'invitation de l'Union catholique d'études internationales. Celles-ci décidèrent de se rencontrer chaque année et créèrent la Conférence des Présidents.

Cette Conférence permit un échange fructueux d'expériences apostoliques, mais facilita aussi la présence chrétienne auprès de la Société des Nations. Après une interruption due à la seconde guerre mondiale, les activités de la Conférence reprirent et elle s'institutionnalisa à l'occasion de l'adoption des nouveaux statuts de l'actuelle Conférence des OIC, lors de l'Assemblée générale de 1951 à Luxembourg. Les statuts approuvés par le Saint-Siège. Il convient à ce propos de souligner le rôle joué dans ce sens par Paul VI alors qu'il était Substitut de la Secrétairerie d'Etat.

Nature des OIC et de leur Conférence

L'apparition et le développement des organisations internationales témoignent de l'éveil chez les catholiques d'une conscience vivante des grands problèmes de l'humanité contemporaine - de ceux-là qui ne peuvent être perçus dans toute leur ampleur que suivant une perspective mondiale. Elles sont donc nées d'un besoin réel: celui qu'ont éprouvé spontanément les catholiques engagés dans les différents secteurs de la vie de s'unir en vue d'une action sur le plan international. Cette origine commune a fait prendre à l'ensemble de ces organisations des caractéristiques générales qui leur sont également communes en dépit de leur diversité.

La première est qu'elles ont surgi de manière spontanée comme un fruit de la libre initiative des chrétiens et que par conséquent, elles ont adopté une structure fédérative et

à fonctionnement démocratique, seules formes qui rendent possible la continuité et le renouvellement nécessaires à la vie de l'Institution. On doit ainsi reconnaître aux OIC, dans un certain sens, une fonction représentative: sur le plan international elles parlent au nom de leurs membres et peuvent prendre des positions.

La deuxième caractéristique commune aux OIC est leur dimension universelle suscitée à la fois par l'universalité du message chrétien et par le phénomène de la planétarisation du monde moderne.

Les Organisations internationales, enfin, et c'est leur troisième caractéristique commune, ne visent pas seulement à former des hommes meilleurs comme beaucoup d'autres organisations chrétiennes. Ce qui fait leur spécificité, c'est qu'elles tendent vers un monde meilleur, un monde plus humain, plus valable dans ses structures temporelles.

Une dernière remarque pour bien cerner la nature et le sens des OIC: c'est un fait que les domaines dans lesquels elles exercent leur compétence - développement, enseignement, culture, action sociale et caritative, etc. - appartiennent normalement à cet immense terrain que le Concile Vatican II considère comme revenant "en propre, quoi que non exclusivement" aux laïcs. Mais c'est également un fait que dans ses origines, dans l'action et la composition humaine des OIC, nous rencontrons aussi bien des prêtres et des religieux que des laïcs; ce qui correspond encore à la vision du Concile d'après lequel l'action dans le monde appartient à toute l'Eglise. Il faut donc en conclure que les OIC prennent leur part de la mission de l'Eglise dans un domaine de préférence "laïc", mais que leur travail ne peut ni être défini sous l'angle exclusif de "l'apostolat des laïcs". Il faut le voir plus largement comme un aspect - et non le moindre - de l'action totale de l'Eglise sur le plan international.

La Conférence des OIC, qui rassemble actuellement plus d'une trentaine d'organisations, n'est pas une superstructure, mais un lieu d'information, de réflexion et de concertation pour ses membres. Elle veut les aider dans leur double mission de participation à la vie de l'Eglise universelle et à la vie internationale, tout en favorisant également leur information mutuelle.

Le Saint-Siège a toujours suivi de près les travaux de la Conférence des OIC et s'est fait représenter régulièrement aux Assemblées générales; la plupart de ces Assem

blées ont bénéficié d'un message pontifical. Actuellement la Conférence est liée au Conseil Pontifical pour les Laïcs qui entretient avec elle des relations consultatives régulières.

Objectifs des OIC

Les OIC agissent sur trois plans. D'une part, elles ont comme objectif d'assurer la participation des catholiques à la vie internationale organisée. D'autre part, chacune de ces organisations se fait la promotrice du témoignage des chrétiens dans un secteur précis ou dans un milieu de vie déterminé. De plus, les OIC et leur Conférence participent très activement à la vie de l'Eglise universelle.

Les OIC, en tant qu'organisations internationales non gouvernementales, sont un élément important de la présence de l'ensemble de la communauté chrétienne dans la vie internationale.

L'Eglise est, en effet, présente dans la communauté internationale à la fois par son magistère doctrinal et en vertu de la personnalité juridique internationale du Saint-Siège, qui lui permet de se faire représenter directement par des Observateurs, ou même par des délégués de plein droit, auprès des organismes des Nations Unies et des institutions régionales. Mais, à côté de ces formes institutionnelles de présence de l'Eglise, les OIC ont leur propre rôle à jouer. Elles sont l'expression adéquate de millions d'hommes et de femmes qui se déclarent pour le Christ et qui représentent une fraction quantitativement et qualitativement importante de l'opinion publique mondiale.

L'action des OIC auprès des instances des Nations Unies et de certaines institutions régionales s'exerce grâce à leur statut de consultation. De nombreuses OIC possèdent en effet ce statut consultatif auprès des organismes suivants: ECOSOC, UNESCO, UNICEF, FAO, BIT, OMS, ONUDI, CNUCED, etc...

Les OIC agissent surtout par l'entremise des groupements nationaux et locaux qui les composent; ceux-ci assument, dans leurs secteurs géographiques et dans leurs domaines particuliers, des responsabilités précises. L'action directe auprès des personnes et des milieux de vie est donc surtout le fait de ces unités locales. A leur égard, l'Organisation internationale exerce surtout un rôle de stimulation, auquel elle ajoute un élément indispensable: le souci de la dimension supranationale des problèmes, qui doit em-

écher les groupements nationaux et locaux de demeurer en-
ermés dans leurs propres limites. Au sein de la Conférence
es OIC, ces dernières peuvent échanger leurs expériences
ans les différents domaines, et aussi mieux assurer une
résence à l'échelon de l'Eglise universelle. C'est aussi
ne occasion d'approfondir le rôle des associations à l'in-
érieur de l'Eglise et dans le monde.

structures de la Conférence

Comme toute association, la Conférence s'exprime par
on Assemblée Générale, qui fixe le programme d'activités
t élit à bulletin secret: le *Président*, l'*Administrateur*,
et les dix OIC constituant le *Comité de Continuité* de la
Conférence (que l'on peut considérer comme un Conseil d'ad-
ministration). L'Assemblée générale se réunit habituellement
ous les deux ans.

Les *groupes de travail* sont un des éléments dynamiques
de l'activité de la Conférence des OIC. Ils peuvent être
permanents ou temporairement axés sur l'étude d'un problème
précis suscité par l'actualité dans l'Eglise ou dans le
monde. C'est là que les OIC directement intéressées peuvent
mettre en commun certaines de leurs préoccupations et faire
bénéficier l'ensemble des autres membres d'une information
et d'une réflexion tout à fait originale, à partir desquelles
celles qui le souhaitent peuvent décider d'orientations ou
de démarches, d'une façon isolée ou communautaire. Citons
notamment les groupes de travail suivants: Santé, Enseigne-
ment, Droits de l'homme, Jeunesse, Femmes dans l'Eglise,
Lutte contre les pauvretés en Europe, Education des adultes,
Engagement et Foi (qui permet un approfondissement des en-
gagements de diverses organisations).

Depuis plusieurs années, la Conférence apporte son con-
cours aux *activités régionales* entreprises par l'ensemble
des OIC.

La Conférence, dans ses efforts en vue de soutenir le
travail des OIC dans la vie internationale, s'appuie sur
quatre bureaux d'information et de liaison:

- Centre d'information des OIC, Genève, travaillant auprès
de nombreuses institutions internationales siégeant dans
cette ville;
- Centre catholique international pour l'UNESCO, Paris,
attentif à tout ce qui concerne l'éducation, les sciences,
la culture et la communication;

- Centre d'information des OIC, New York, auprès de l'Organisation des Nations Unies;
- Antenne de Vienne, où plusieurs institutions internationales, notamment des agences ou des services des Nations Unies, ont leur siège.

Ces quatre Centres publient régulièrement des bulletins ou de notes d'information.

Soutien financier

Ces diverses activités de la Conférence sont financées par des ressources provenant, d'une part des cotisations des OIC membres, du Saint-Siège, des Conférences épiscopales, mais aussi d'aides extérieures pour soutenir les activités principales de la Conférence. Ce budget est géré par l'Administrateur.

Quelques exemples d'activités menées par la Conférence

Etudes préparatoires en vue de contribuer aux thèmes des différents Synodes: évangélisation du monde contemporain, catéchèse, famille, réconciliation, etc. La Conférence, à des titres divers, s'est aussi associée étroitement aux différentes Années Saintes, spécialement celles de 1975 et de 1983.

Elle a facilité le travail des différentes OIC intéressées à certaines activités majeures des Nations Unies: Années mondiales de la population, de l'enfance, de la jeunesse; Décennies de la femme; droits de l'homme, migrations, alphabétisation, culture, éducation des adultes, etc.

Elle organise des sessions d'information, de formation et de réflexion sur la vie internationale, tendant à faciliter la préparation ou le perfectionnement des membres des OIC et s'efforçant de les familiariser non seulement avec les problèmes de la vie internationale officielle, mais également avec ceux de l'Eglise universelle.

OIC membres de la Conférence

A.C.I.S.J.F.	Association catholique internationale des services de la jeunesse féminine
A.I.C.	Association internationale des charités de Saint Vincent de Paul

B.I.C.E.	Bureau international catholique de l'enfance
Caritas Internationalis	
C.I.C.I.A.M.S.	Comité international catholique des infirmières et assistantes médico-sociales
C.I.C.G.	Conférence internationale catholique du guidisme
C.I.C.M.	Conférence internationale catholique pour les migrations
C.I.C.S.	Conférence internationale catholique du scoutisme
F.I.H.C.	Fédération internationale des hommes catholiques
F.I.M.A.R.C.	Fédération internationale des mouvements d'adultes ruraux catholiques
F.I.M.C.A.P.	Fédération internationale des communautés de jeunesse catholique paroissiales
F.I.P.C.	Fédération internationale des pharmaciens catholiques
F.I.U.C.	Fédération internationale des universités catholiques
F.M.C.V.X.	Fédération mondiale des communautés de vie chrétienne
J.E.C.I.	Jeunesse étudiante catholique internationale
J.O.C.I.	Jeunesse ouvrière chrétienne internationale
M.I.A.M.S.I.	Mouvement international d'apostolat des milieux sociaux indépendants.
M.I.D.A.D.E.	Mouvement international d'apostolat des enfants
M.I.J.A.R.C.	Mouvement international de jeunesse agricole et rurale catholique
M.M.T.C.	Mouvement mondial des travailleurs chrétiens
O.C.I.C.	Organisation catholique internationale du cinéma

O.I.E.C.	Office international de l'enseignement catholique
Pax Romana/M.I.E.C.	Mouvement international des étudiants catholiques
Pax Romana/M.I.I.C.	Mouvement international des intellectuels catholiques
S.S.V.P.	Société de Saint Vincent de Paul
U.C.I.P.	Union catholique internationale de la presse
U.C.I.S.S.	Union catholique internationale de service social
U.M.E.C.	Union mondiale des enseignants catholiques
U.M.O.F.C.	Union mondiale des organisations féminines catholiques
U.N.D.A.	Association catholique internationale pour la radio et la télévision

OIC associées

Alliance internationale Jeanne d'Arc
Pax Christi International

OIC invitées

C.I.C.A.	Comité international catholique des aveugles
C.I.D.S.E.	Coopération internationale pour le développement socio-économique
F.I.A.M.C.	Fédération internationale des associations médicales catholiques
A.I.R.C.	Association internationale rurale catholique
J.I.C.I.	Jeunesse indépendante chrétienne internationale
O.M.A.A.E.C.	Organisation mondiale des anciens et anciennes élèves de l'enseignement catholique
U.N.I.A.P.A.C.	Union internationale chrétienne des dirigeants.

